

**TARIFICATION : LES CLIENTS SE MONTRENT PLUS EXIGEANTS**

Il y a la récession, il y a la libéralisation des règles de publicité et puis, il y a carrément trop d'avocats, disons-le. Si bien que les bonnes relations ne suffisent plus pour garder ses clients.....**B-3**

**ASSURANCE JURIDIQUE : À QUAND L'ENGOUEMENT ?**

Il y a encore relativement peu de produits offerts et la récession a ralenti leur popularité, mais La Capitale garde toujours espoir de faire un malheur avec son programme d'assurance juridique.....**B-4**

**LES AFFAIRES**

**Le No 1  
de la finance  
et de  
l'économie  
au Québec**

MONTREAL, LE SAMEDI 6 FÉVRIER 1993

CAHIER B 20 PAGES

Les règles de transition qui présideront à l'entrée en vigueur du nouveau Code civil amèneront de l'eau au moulin des avocats.

Effectivement, souligne **Robert Godin**, associé au bureau montréalais **Lavery de Billy**, à l'usage, la loi de mise en application du nouveau Code – à l'étape de projet – se révélera très difficile à interpréter.

Cette législation, soumise pour consultation au **Barreau du Québec**, suppose que les litiges qui apparaîtront en 1994 devront être tranchés en fonction du nouveau régime, même si leur source a pris naissance sous l'empire de l'ancien Code.

En effet, étant donné l'importance des modifications au Code, le ministre de la **Justice** a décidé de lui donner d'emblée force universelle, plutôt que de laisser les deux Codes cohabiter, le temps que l'ancien ne disparaisse par attrition.

Or, la bouchée sera dure à avaler : siégeant depuis longtemps au sein des comités du Barreau appelés à se pencher sur le Code civil, M. Godin explique que la réforme québécoise constitue un exemple unique par l'ampleur des transformations introduites d'un seul coup.

**L'aboutissement d'une quarantaine d'années de réflexion**

En effet, il faut préciser que la refonte est l'aboutissement, d'une quarantaine d'années de réflexion sur le Code civil, resté relativement inchangé depuis 1866. La réforme du droit de la famille, au début des années 1980, constituait l'amorce au changement fondamental apporté par le nouveau Code.

Soulignons que le principal impact des changements prévus dans le droit commercial concerne les sûretés : les garanties offertes par les emprunteurs à leurs créanciers.

M. Godin précise : « Cela va changer l'évaluation des risques pour les institutions financières. Leurs recours seront soumis à des délais, conditions et choix moins souples

**Robert Godin, associé de Lavery de Billy, croit que l'entrée en vigueur du nouveau code civil créera un peu de grabuge au début, mais que cette situation ne durera pas très longtemps cependant.**

**NOUVEAU CODE CIVIL :  
UNE MANNE  
POUR LES AVOCATS**

Après 40 ans d'études, la réforme du Code civil est bien engagée. Au chapitre du droit commercial, les changements seront majeurs et la période de transition en verra plusieurs consulter les juristes : des millions de dollars en services-conseils



qu'actuellement ».

Ainsi, alors que la jurisprudence actuelle a établi que les créanciers doivent accorder un délai juste et raisonnable avant de saisir un bien, le nouveau Code laisse courir une période précise de temps entre le préavis et le moment où un prêteur peut passer à l'action.

De son côté, **Jean-R. Boivin**, associé au bureau de **Langlois Robert**, de Montréal, signale que ce préavis, envoyé au préalable à un nouvel organisme créé à cette fin – le Bu-

reau de la publicité des droits – afin que les autres créanciers puissent en prendre connaissance, devra spécifier la nature exacte de sa portée.

Après avoir rappelé les défauts de se conformer aux conditions du prêt, le document devra spécifier le montant réclamé, la nature du droit, la description du bien grevé, etc.

Par contre, les modifications apportées aux conditions de prêt profiteront autant, sinon davantage, aux banques qu'à leurs clients. En regroupant toutes les formes d'un prêt

sous un même chapeau, appelé hypothèque, le nouveau Code civil simplifiera énormément le processus des enquêtes de crédit.

Ainsi, mentionne M. Boivin, une hypothèque pourra être prise sur un immeuble comme maintenant, mais également sur les meubles, les stocks, les créances, etc. Pour satisfaire aux besoins élargis de crédit, les entreprises doivent présentement faire intervenir une hypothèque sur la bâtisse, un nantissement commercial sur l'équipement, une cession de créances, une cession de biens en stock, etc.

**Davantage conforme aux normes nord-américaines**

« Donc, cela clarifie beaucoup la situation, affirme M. Godin. Les ajustements au niveau des sûretés mobilières ressemblent beaucoup au droit nord-américain. Les règles du Code actuel sont un peu toutes croches.

« En bout de ligne, tout le monde y trouvera son compte. »

**VALLIER  
LAPIERRE**



# Tendance : la sélection des avocats se fait de plus en plus par appel d'offres

Les gros clients recourent de plus en plus souvent à un appel d'offres dans le but de choisir un cabinet d'avocats. La rationalisation touche ainsi ces spécialistes, habitués à ce que leurs factures soient acquittées sans discussion.

Michel Robert, associé senior de Langlois Robert, mentionne que les entreprises projetant une acquisition, une émission d'actions, etc. ont pris l'habitude de solliciter des soumissions pour ce type de travaux ponctuels.

« On nous demande de décrire le travail que l'opération représente. Il faut aussi préciser quels avocats seront affectés au projet et leur taux horaire. Le procédé est un peu semblable à ce qui se fait dans le domaine du génie. »

Le phénomène s'explique, entre autres, par la très forte concurrence que se livrent les bureaux d'avocats entre eux.

« Je sais que de grands bureaux ont soumis des prix inférieurs aux coûts. Que ce soit pour prendre des parts de marché ou pour occuper leurs gens, il n'en demeure pas moins que tout le monde fait face à cette nouvelle réalité », affirme M. Robert.

Sur la question des tarifs en général, le cabinet Langlois Robert a d'ailleurs commandé une enquête de marketing dans le but de mieux cerner les attentes de ses clients actuels ou éventuels. Il en est ressorti que les clients souhaitent avoir plus de contrôle sur les coûts afin d'établir de meilleures prévisions de leurs frais juridiques.

En cours de mise au point, un système informatisé d'estimation offrira en partant aux clients de Langlois Robert une description détaillée des frais encourus. Comme des imprévus surviennent fréquemment dans les causes complexes, des révisions périodiques, indiquant où on en est rendu, seront fournies pour expliquer les dépassements.

Une telle innovation contribuera forcément à enlever la part de mystère qui entoure les frais d'avocats.

Selon Louise Comeau, syndic adjoint au Barreau du Québec, les tarifs des avocats varient énormément en fonction de plusieurs critères.

Le syndic du Barreau, responsable de régler les différends entre les membres de la profession et leurs clients, tient compte de l'expérience de l'avocat, du temps consacré à l'affaire, de la difficulté du problème soumis, du résultat obtenu, etc.

À cause des frais fixes beaucoup plus importants à Montréal, les taux horaires y sont beaucoup plus élevés qu'en

province. L'inverse est aussi vrai par rapport à Toronto.

À Montréal, la fourchette de prix oscille entre 50 \$ et 500 \$ de l'heure. Le montant maximum est toutefois facturé exceptionnellement par des experts reconnus, en droit fiscal notamment, qui agissent seulement à titre de consultants. Les avocats seniors des grands bureaux réclament en général 300 \$ de l'heure.

En province, la concurrence moins forte fait en sorte que les avocats juniors peuvent exiger au moins 75 \$ de l'heure tandis que leurs pairs plus expérimentés ne dépasseront pas 175 \$.

Afin d'éviter les mauvaises surprises, M<sup>me</sup> Comeau conseille aux clients de faire consigner par écrit les ententes au sujet des honoraires. Elle recommande également de demander une facturation progressive qui rende compte des étapes à venir.

VALLIER  
LAPIERRE

## Impact de la récession

Les sources de revenus des cabinets d'avocats ont changé depuis le début de la récession.

Les cabinets d'avocats ont en général subi une baisse de leurs revenus liés au droit commercial (fusions, acquisitions, constitutions en société, financements, etc.) et au droit immobilier, depuis le début de la récession.

Par contre, les domaines de l'insolvabilité et des litiges sont plus actifs que jamais.

« La récession nous a frappés comme tout le monde. Toutefois, nos frais fixes étant plus faibles que ceux des grands bureaux, nous avons pu nous adapter », a déclaré Marc Bernard, de Bernard Simoné et associés, de Longueuil.

« Le secteur commercial

et l'immobilier fonctionnent moins bien que dans le passé, mais nous avons compensé par une augmentation dans le secteur public et l'assurance », a indiqué Louis M. Dionne, administrateur de Flynn, Rivard, de Québec.

« Notre volume d'affaires est resté stable pendant la récession. Ce n'est plus la croissance des années 1980, mais dans les circonstances, ce n'est pas si mal », estime Jacques L'Abbé, de Desjardins Ducharme Stein Monast.

« Nos revenus ont continué à augmenter même en période de récession, a par ailleurs indiqué Pierre C. Lemoine, de Heenan Blaikie. Notre bureau est encore jeune (20 ans). Notre clientèle ne cesse de s'élargir. »

« Les bureaux de taille moyenne comme le nôtre ont été moins influencés par la récession que les gros », a renchéri Jean H. Gagnon, de Pouliot Mercure, dont le nombre d'avocats est passé de 27, en 1989, à 37, actuellement.

« Avant, nos clients nous demandaient simplement notre taux horaire. Maintenant, ils veulent savoir combien ça va leur coûter, a raconté Jean H. Lafleur, de Martineau Walker. Plutôt que de facturer selon un taux horaire, il arrive de plus en plus souvent que nous proposons un forfait à nos clients. »

DOMINIQUE  
FROMENT

UNE ÉQUIPE  
DYNAMIQUE  
AU SERVICE DE  
L'ENTREPRISE

Heenan Blaikie

A V O C A T S

MONTRÉAL  
1250, boul. René-Lévesque O.  
Bureau 2500  
Montréal, Québec  
Canada H3B 4Y1  
Tél. (514) 846 1212

TROIS-RIVIÈRES  
1500, rue Royale  
Bureau 360  
Trois-Rivières, Québec  
Canada G9A 6E6  
Tél. (819) 373 7000

TORONTO  
P.O. Box 185, Suite 3350  
South Tower, Royal Bank Plaza  
Toronto, Ontario  
Canada M5J 2J4  
Tél. (416) 360 6336

VANCOUVER  
1199 West Hastings  
Suite 600  
Vancouver, British Columbia  
Canada V6E 3T5  
Tél. (604) 669 0011

LES PUBLICATIONS  
DACFO INC.

Une société  
québécoise de  
publications  
juridiques et  
fiscales.

TPS  
CANADA-QUÉBEC  
2 séries:  
• Taxes fédérales  
• Taxes provinciales

LES PUBLICATIONS  
DACFO INC.  
634, rue  
Saint-Jacques O.  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal, Qc  
H3C 1C7  
(514) 392-9229

# L'assurance juridique de La Capitale : accueil mitigé de la part des consommateurs

L'assurance juridique présentée par la société d'assurances La Capitale il y a un an n'a pas encore produit les résultats espérés.

Ce nouveau produit d'assurance n'a effectivement pas permis à l'entreprise d'accroître de 15 % à 20 % sa clientèle en assurance-habitation, comme elle l'espérait alors.

Toutefois, parmi les assurés que comptait déjà La Capitale, une forte majorité s'est prévalu de l'offre. L'assureur prévoit cependant atteindre la totalité de ses objectifs cette année.

« L'année 1992 a été difficile en assurances, ce qui explique que notre volume de clientèle n'a pas connu de hausse significative. Néanmoins, entre 87 % et 89 % de nos assurés ont greffé à leur assurance-habitation notre nouveau produit, ce qui est conforme à nos prévisions à ce chapitre », relate Richard Saint-Pierre, directeur du contentieux et du service des sinistres à La Capitale.

Il s'étonne que si peu de concurrents aient emboîté le pas. Les programmes d'assurance juridique connaissent pourtant un succès phénoménal aux États-Unis et en Europe.

## Le modèle français

Aux États-Unis, **Caldwell Legal** comptait 46 M de souscripteurs en 1988 après avoir offert 20 ans plus tôt un service de frais juridiques

préacquités. Les familles allemandes et britanniques détiendraient des programmes similaires dans des proportions de 50 % et de 25 % respectivement.

« Nous nous sommes surtout basés sur le modèle français bien que nous ayons aussi regardé ce qui se fait en Californie. En France, cette protection juridique existe depuis le début du présent siècle, mais s'est surtout développée à partir de 1965-1970.

« Nous croyons que le contexte social au Québec actuellement présente de grandes similitudes avec celui qui prévalait en France au milieu des années 1970. Ces programmes d'assurance juridique se sont avérés là-bas une véritable façon de rendre la justice plus accessible à la population, ce qui constitue le fondement de notre démarche au Québec. »

La Capitale a donc bénéficié de l'expérience de son actionnaire minoritaire français, **La Garantie mutuelle des Fonctionnaires**.

## Couverture

Lancé à grands renforts de publicité, l'assurance protection juridique de La Capitale n'est accessible qu'à ceux qui détiennent déjà une police d'assurance-habitation avec l'assureur. Celui-ci a fixé à 34 \$ le prix de cette option, un prix relativement bas.

Grâce à ce programme, la compagnie d'assurances



Le programme d'assurance juridique de La Capitale rend la justice plus accessible à la classe moyenne.

rembourse à l'assuré les frais et honoraires d'un recours judiciaire (engagé en son nom ou en celui des membres de sa famille logeant sous son toit) en matière de propriété et habitation, de consommation, de sécurité du revenu, de dommages corporels ou matériels ainsi qu'en droit du travail.

La compagnie d'assurances acquitte 80 % des honoraires professionnels lorsque la cause est contestée, jusqu'à un maximum de 3 000 \$ par litige. Elle a également fixé un plafond de 10 000 \$ de réclamations par année.

Lorsque le différend est réglé en médiation, l'assuré n'a alors rien à payer. Aussi, La Capitale verse 40 \$ pour tout client qui désire une consultation auprès d'un

professionnel, sans exclusion d'aucun champ juridique.

## Situations non couvertes

Cependant, comme dans toute garantie, certaines situations ne sont pas couvertes.

Ainsi, les litiges qui sont du niveau d'appréciation de la Cour des petites créances échappent à l'assurance. Actuellement, le montant maximum qu'il est possible de réclamer devant ce tribunal est de 1 000 \$. Toutefois, ce plafond sera haussé à 3 000 \$ dès ce printemps.

Aussi, un assuré qui est protégé par un syndicat voit sa cause en droit du travail ne pas être admissible à un remboursement.

L'assurance couvre les recours basés sur des événements survenus au moins 60 jours après la date d'entrée en vigueur de la police initiale de l'assuré. Les causes doivent nécessairement être de la compétence des tribunaux québécois.

« Nos clients comprennent bien la formule. Ils peuvent d'ailleurs s'adresser à une avocate chez nous qui leur confirmera si leur projet de recours est inclus dans notre protection. »

Par ailleurs, M. Saint-Pierre indique que plus de 700 personnes — entre 3 % et 5 % des souscripteurs de cette option — ont reçu jusqu'ici l'aval de La Capitale pour entreprendre des démarches juridiques. Il est nécessaire d'obtenir cette préautorisation.

Les causes les plus souvent répertoriées ont trait à des vices cachés, à des blessures corporelles (chutes et morsures d'animaux) et, dans une moindre mesure, à des licenciements. En consultation, les sujets fréquemment abor-

dés sont en rapport avec des infractions pénales et des situations de conjoints de fait.

## Libre choix de l'avocat

Ajoutons que les clients de La Capitale ont le libre choix de l'avocat.

Toutefois, en ayant établi une grille tarifaire qui varie de 70 \$ à 110 \$ de l'heure comme base de remboursement des honoraires professionnels, la compagnie d'assurances cible prioritairement un bassin de 5 000 avocats et notaires. Le Québec compterait pourtant autour de 12 000 avocats et entre 3 000 et 4 000 notaires.

À ce sujet, M. Saint-Pierre reconnaît que les limites de remboursement des honoraires défavorisent les grands cabinets. L'assuré peut cependant décider de combler la différence entre les frais exigés par un avocat et le remboursement versé par La Capitale.

Enfin, la note de frais juridiques est expédiée par le professionnel directement à La Capitale.

Il est encore trop tôt, affirme le directeur du contentieux et du service des sinistres, pour établir le coût moyen de remboursement des causes approuvées puisque certaines n'ont pas encore connu leur dénouement.

Cependant, « nous n'intervenons pas dans la relation avocat-notaire et client. Toutefois, nous demandons à nos assurés de nous autoriser à parler à leur avocat. Nous cherchons à nous assurer que la cause est bien fondée, vérifions la véracité des faits et l'admissibilité à notre programme ».

## Satisfaction des avocats

La première réaction des professionnels à l'introduction de ce programme l'an dernier n'a pas été très enthousiaste. On assimilait le produit à... l'Aide juridique.

« Cependant, en découvrant les modalités de notre programme et en voyant leurs notes de frais réglées rapidement, les avocats et notaires ont été enchantés : ils ont compris qu'une nouvelle clientèle était à leur portée. »

Au **Barreau du Québec**, **Robert Primeau**, directeur des services aux membres, rapporte que les commentaires entendus de la part des membres sont tous positifs.

« Ce qui est intéressant, c'est que beaucoup de gens qui se sont rendus consulter

nos membres en vertu de ce programme juridique n'y auraient pas été autrement. Ils découvrent les avantages de le faire. Et ils y retourneront plus volontiers. En fait, ils ont ainsi apprivoisé la profession d'avocat. »

## Objectif : classe moyenne

C'est la classe moyenne que tente de rejoindre La Capitale avec son nouveau produit.

Une enquête de marché confiée à **SOM** avant le lancement de son programme l'encourageait à cibler les consommateurs dont les revenus familiaux s'échelonnaient entre 35 000 \$ et 70 000 \$. L'intérêt pour une protection juridique, révélait l'étude, est plus fort parmi les gens gagnant plus de 45 000 \$.

La Capitale déclare que son programme peut aider à désengorger les tribunaux québécois même s'il rend plus aisé le recours devant ces cours.

« En remboursant les coûts de consultation pour quelque domaine de droit que ce soit, en acquittant 100 % des honoraires professionnels encourus lors d'un règlement à l'amiable, nous favorisons la prévention et, du fait, évitons probablement que des causes soient portées devant les tribunaux ».

M. Saint-Pierre pense que les effets du nouveau produit vont se faire sentir en 1993 et se traduire par une forte croissance du volume de la clientèle en assurance-habitation.

Il assure que le coût de cette option demeurera le même tout au long de 1993.

## Deuxième phase

La compagnie d'assurances de la Vieille-Capitale prépare la deuxième phase de son incursion dans le domaine juridique.

Elle proposera à des groupes et à des employeurs une protection de ce type. Déjà, certains l'ont approchée pour qu'un programme sur mesure d'assurance juridique soit bâti à leur intention.

Ultérieurement aussi, La Capitale songe à développer davantage ce produit. Deux façons s'offrent à elle : d'abord, en augmentant les champs de droit couverts, ensuite en proposant un programme aux clients détenant une assurance-automobile ou une assurance commerciale.

**RAYMOND PRINCE**



**CANAM-CHINA TRADE DEVELOPMENT CORPORATION**

CONSULTANTS EN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISES EN CHINE  
ET EN RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA CHINE

**JOHNSON C. C. JIA, B.A., LL.M.**

PRÉSIDENT

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE JURIDIQUE CHINOISE ET DES  
ASSOCIATIONS DE DROIT DE PROCÉDURE ET ADMINISTRATIF DE CHINE

M/S AHERN, LALONDE, NUSS, DRYMER

1 PLACE VILLE MARIE

SUITE 3333

MONTRÉAL, QUÉBEC

CANADA H3B 3N2

TÉL.: (514) 866-9757

TÉLÉCOPI.: (514) 866-5269

## La Banque Nationale veut relancer son programme d'assurance juridique

Lancer un programme d'assurance juridique n'est pas nécessairement voué au succès, même si un tel produit semble prometteur.

La **Banque Nationale** (Mtl, NA, 7,38 \$) en sait quelque chose.

Elle vient de mettre en sourdine son projet-pilote de distribution d'une *assurance familiale frais juridiques*. Lancé il y a un peu plus d'un an avec le concours de la **Sun Alliance du Canada** et offert aux seuls titulaires de la carte *Or MasterCard*, le programme n'a pas obtenu les résultats attendus.

**Alain Charbonneau**, relationniste senior à la Banque, signale que l'entreprise cherche à simplifier la formule et à la rendre plus universelle. « Ce n'est toutefois pas évident. Nous devons tenir compte de la *Loi des Banques* qui nous empêche de vendre un tel produit par le biais de nos succursales. »

Moyennant 24,95 \$ par mois, le souscripteur obtenait l'assurance de remboursement de frais et d'honorai-

res d'avocats pour différents recours devant les tribunaux : réclamations en vertu de la *Loi de protection des consommateurs*, pour blessures corporelles, litiges de construction ou faisant suite à des transactions immobilières, contestation de règlements de succession, poursuites pour négligences médicales, etc.

Par ailleurs, l'assurance frais juridiques était indépendante de tout autre produit.

Les procédures de divorce faisaient aussi partie de cette couverture en autant qu'elles étaient entamées au moins un an après l'adhésion au programme de la Banque. Un montant maximum de 2 500 \$ était remboursable dans un tel cas. D'autres restrictions s'appliquaient également à l'ensemble de son programme.

D'autres compagnies d'assurances offrent aussi des protections juridiques.

« **La Loyds**, la **Sun Alliance du Canada**, **La Société mutuelle d'assurance géné-**

**rale et Pafco** sont les autres assureurs, avec **La Capitale**, qui offrent des programmes en matière juridique, fait savoir **Marcel Tassé**, directeur général adjoint pour le **Bureau d'assurances du Canada** au Québec.

« Certains avaient déjà développé leur propre concept au moment où cette dernière a mis en marché son produit, en janvier 1992.

« Il faut dire que tous ces programmes diffèrent pour la plupart les uns des autres; dans certains cas, il s'agit de quelques éléments à peine de protection juridique tandis que d'autres sont beaucoup plus étendus. On va parfois jusqu'à couvrir les frais relatifs à des causes en diffamation. »

Selon M. Tassé, l'assurance juridique est vraisemblablement promise à un bel avenir en raison de la propension marquée des gens à recourir davantage aux tribunaux. « Les Québécois sont plus éclairés sur leurs droits qu'ils l'étaient il y a quelques années. »

## GUY & GILBERT

A V O C A T S

**D**

roit des affaires

Droit administratif

Droit agricole

Droit de la construction

Droit des assurances et de la responsabilité

Droit de l'environnement

Droit immobilier

Droit municipal

Droit de la santé

Droit des transports

Droit du travail

Financement

Insolvabilité

Litige

Propriété intellectuelle

*Du leadership en droit*

**LAVAL**

3080, boul. Le Carrefour  
Bureau 550  
Laval (Québec)  
H7T 2K9  
Téléphone :  
(514) 686-3270  
Télécopieur :  
(514) 687-6769

**MONTREAL**

770, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 2300  
Montréal (Québec)  
H3A 1G1  
Téléphone :  
(514) 281-1766  
Télécopieurs :  
(514) 281-1059 • (514) 281-9948  
(514) 281-5799

**PARIS**

77, rue Boissière  
75116 Paris (France)  
Téléphone :  
(1) 44-17-48-00  
Télécopieur :  
(1) 45-01-86-41  
Télex :  
Raffin 620565 F

# Pour faire un choix éclairé, il vous faut les lumières d'un expert.



**E**n tant que chef d'entreprise, vous devez prendre régulièrement des décisions qui déterminent le fonctionnement futur de votre entreprise.

C'est pourquoi McCarthy Tétrault, le cabinet d'avocats au service de la communauté d'affaires du Québec et du Canada, vous offre tout le soutien juridique dont vous avez besoin pour réaliser vos projets

McCarthy Tétrault... lorsque vous avez besoin des conseils d'un expert.

## McCarthy Tétrault

**Montréal**

«Le Windsor», 1170, rue Peel  
Montréal (Québec) H3B 4S8  
Tél.: (514) 397-4100  
Fax: (514) 875-6246

**Québec**

112, rue Dalhousie, bureau 201  
Québec (Québec) G1K 4C1  
Tél.: (418) 692-1532  
Fax: (418) 692-4354

Ottawa • Toronto • London • Calgary • Vancouver • Londres • Hong Kong

# Les meilleurs cabinets d'avocats au Québec

Quels sont les meilleurs cabinets d'avocats au Québec ? C'est à cette question que le journal LES AFFAIRES a tenté de répondre. Très subjectif, direz-vous... Toutefois, il existe une évaluation de la qualité professionnelle des

avocats, faite par leurs pairs. Nous avons procédé à une analyse de cette évaluation, contenue dans l'édition de 1991 (la plus récente) du **Martindale-Hubbell International Law Directory**.

La maison Martindale-

Hubbell publie depuis 125 ans un répertoire des avocats les plus compétents dans chaque pays. Les avocats l'utilisent pour recommander des avocats étrangers à leurs clients.

Selon **Léon Bédard**, directeur des communications du **Barreau du Québec**, ce répertoire est une bible de la profession partout dans le monde.

Tous les avocats membres d'un barreau font l'objet d'une évaluation. La maison Martindale-Hubbell envoie à plusieurs avocats une liste de leurs confrères en leur demandant de les évaluer, s'ils les connaissent, bien sûr.

La cote A signifie que les compétences de l'avocat sont nettement supérieures; la cote B, très bonnes; et la cote C, au-dessus de la moyenne.

**Une chance sur douze d'être bien coté par ses pairs**

De plus, pour obtenir une de ces cotes, un avocat doit obtenir la cote V. Cette cote

est décernée à un avocat seulement si les avocats qui l'évaluent le recommanderaient à leurs clients.

En effet, un avocat peut donner la cote A à un confrère parce qu'il estime ses compétences en droit supérieures, mais il pourrait hésiter à lui recommander un client parce que, par exemple, son éthique professionnelle peut être mise en question. Dans ce cas, la maison Martindale-Hubbell n'accordera aucune cote à l'avocat.

Au Québec, un membre du Barreau sur 12 environ obtient la cote A, B ou C; ces avocats sont vraiment la crème de leur profession.

Toutefois, cela ne veut pas dire que les avocats non cotés sont incompétents ou que leur sens de l'éthique ne fait pas l'unanimité. Ils peuvent simplement, à cause de leur jeune âge ou la nature solitaire de leur travail, ne pas encore être connus ou reconnus par leurs confrères.

Pour départager les bureaux, dans le tableau figurant sur la page ci-contre,

nous avons calculé combien parmi leurs membres ont reçu une cote.

Pour chaque avocat coté A, nous avons accordé trois points, et deux points pour la cote B. Nous aurions accordé un point pour la cote C, mais aucun des meilleurs bureaux n'ont d'avocat ayant reçu cette cote.

**Ogilvy Renault en tête**

À Montréal, pas moins de 25 avocats du cabinet **Ogilvy Renault** ont obtenu la cote A. Ogilvy est suivi de **Stikeman, Elliott**, avec 17, et de **McCarthy Tétrault**, avec 15.

À Québec, le cabinet **Grondin, Poudrier, Bernier** compte trois avocats ayant reçu la plus haute évaluation, le même nombre que **Lavery de Billy**. Toutefois, neuf avocats de **Grondin** ont reçu la cote B, contre six pour **Lavery**.

À l'extérieur de Montréal et de Québec, 15 avocats ont obtenu la plus haute évaluation de la part de leurs confrères.

Cela dit, plus un cabinet compte d'avocats, plus il a de chances d'avoir de bons dans ses rangs, c'est logique. Pour faire la part des choses, nous avons voulu déterminer dans quels cabinets on retrouve la plus forte concentration de compétences, compte tenu de la taille de chacun. Pour y arriver, nous avons divisé le nombre de points obtenus par le nombre d'avocats.

À ce chapitre, trois cabinets se distinguent par un pointage plus élevé que le nombre d'avocats. En tête de liste vient le cabinet **Lafleur Brown**, suivi au deuxième rang de **McMaster Meighen** et, en troisième place, de **Mendelsohn Rosentzweig Shacter**.

À Québec, on retrouve la plus forte concentration de compétences au cabinet **Desjardins Ducharme Stein Monast**, tandis que celui de **Lavery de Billy** vient au deuxième rang. Voici les résultats détaillés de notre analyse :

DOMINIQUE FROMENT

## Lachance d'Amours Roy Bourcheix

AVOCATS

DROIT COMMERCIAL ET CORPORATIF

LITIGE CIVIL ET COMMERCIAL

ASSURANCES ET DROIT DU TRAVAIL

MÉDIATION ET ARBITRAGE COMMERCIAL

Claude Lachance  
Serge Roy

Michel d'Amours  
Dominique Bourcheix

Place Euréka  
7305, boul. Marie-Victorin  
Bureau 110 (514) 923-4600  
Brossard (Québec) Ligne Montréal: (514) 953-4600  
J4W 1A6 Télécopieur: (514) 923-4610

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE

Cumulant plus de 60 ans d'expérience

UNE ÉQUIPE ACCESSIBLE

À l'angle de la route 132 et du pont Champlain

Pratique exclusive  
en  
droit du travail

**Denis, Comtois & Landry**

avocats

Une équipe dynamique  
au service de l'entreprise.

3768 ch. de la Côte-des-Neiges

Montréal (Québec) H3H 1V6

Téléphone: (514) 937-9191

Télécopieur: (514) 934-3987

SERVICES FINANCIERS

L'ART DU DROIT

Une connaissance  
approfondie  
des subtilités  
financières

LANGLOIS  
ROBERT

AVOCATS

Montréal  
(514) 842-9512

Québec  
(418) 682-1212

Membre de

Smith Lyons Langlois Robert

QUÉBEC MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER HONG KONG TAIPEI



## OÙ SONT LES MEILLEURS AVOCATS

Rang selon le nombre	Bureau	Cotes obtenues		Points	Nombre d'avocats	Ratio	Rang selon le ratio
		A	B				
<b>MONTRÉAL</b>							
1	Ogilvy Renault	25	34	143	155	0,922	(4)
2	Stikeman, Elliott	17	21	93	114	0,815	(8)
3	McCarthy Tétraut	15	22	89	104	0,855	(5)
4	Lavery de Billy	9	29	89	115	0,773	(9)
5	Martineau Walker	7	28	77	128	0,601	(14)
6	Desjardins Ducharme	8	22	68	83	0,819	(6)
7	McMaster Meighen	10	12	54	51	1,058	(2)
8	Lafleur Brown	3	21	51	43	1,186	(1)
9	Mendelsohn Rosentzweig Shacter	3	19	47	45	1,044	(3)
10	Heenan Blaikie	8	10	44	70	0,628	(13)
11	Byers Casgrain	5	13	41	60	0,683	(12)
12	Guy & Gilbert	1	19	41	74	0,554	(15)
13	Mackenzie Gervais	5	11	37	49	0,755	(11)
14	Phillips & Vineberg	8	6	36	47	0,765	(10)
15	de Grandpré, Godin	4	12	36	44	0,818	(7)
<b>QUÉBEC</b>							
1	Groncin, Poudrier, Bernier	3	9	27	47	0,574	(3)
2	Desjardins Ducharme Stein Monast	2	9	24	29	0,827	(1)
3	Lavery de Billy	3	6	21	29	0,724	(2)
4	Flynn, Rivard	1	5	13	38	0,342	(5)
5	Gagné, Letarte, Sirois, Beaudet	1	3	9	22	0,409	(4)

### LES COTES A EN RÉGION

<i>Brossard</i> :	Jean-Pierre Lussier
<i>Chicoutimi</i> :	Michael H. Cain (Cain Lamarre Larouche Wells)
<i>Granby</i> :	Jean A. Desjardins (Desjardins Dupont)
<i>Hull</i> :	Marcel Beaudry (Beaudry, Bertrand) Philip F. Foran
<i>New Carlisle</i> :	Lucien Grenier (Grenier et Grenier)
<i>Rimouski</i> :	André P. Casgrain
<i>Rouyn-Noranda</i> :	Normand Grimard (Grimard, Desjardins, Lavallée, Grimard)
<i>Sainte-Foy</i> :	René Amyot André Morisset (Jolin, Fournier, Morisset) Charles Tremblay (Tremblay, Bertrand, Bois, Mignault)
<i>Saint-Jean-sur-Richelieu</i> :	Claude Lauzon
<i>Sherbrooke</i> :	Pierre Fournier (Fournier, Demers)
<i>Trois-Rivières</i> :	Marcel J.G. Beaumier (Beaumier, Richard)
<i>Val d'Or</i> :	Lucien Cliche (Cliche et Cliche)

Source : Martindale-Hubbell International Law Directory  
Tableau : LES AFFAIRES

# COUP DE MAÎTRES!

La Société d'avocats Groncin, Poudrier, Bernier qui œuvre depuis plus de 45 ans dans plusieurs secteurs spécialisés du droit, notamment le droit de la construction, civil, assurance, matrimonial, environnement, transport, commercial, bancaire, fiscal, municipal et le droit du travail, est fière d'annoncer la fusion de son cabinet juridique avec celui des avocats «Caron, Gingras, Delage et Leblanc».



La Société d'avocats Groncin, Poudrier, Bernier en profite également pour souligner l'arrivée de M<sup>e</sup> Pierre Bourbeau et M<sup>e</sup> Pierre-Luc Desgagné à son cabinet de Montréal et de M<sup>e</sup> Line Ouellet et M<sup>e</sup> Pierre Brun à son cabinet de Québec.

### AVOCATS PROVENANT DU CABINET FUSIONNÉ

**M<sup>e</sup> MICHEL CARON**, membre du Barreau depuis 1970 et ancien Bâtonnier de Québec, possède une vaste expérience dans plusieurs secteurs du droit et, notamment, en droit matrimonial.

**M<sup>e</sup> MARC DELAGE**, membre du Barreau depuis 1974, est spécialisé en droit des affaires, du transport et de l'environnement.

**M<sup>e</sup> PIERRE BOLDUC**, membre du Barreau depuis 1984, œuvre principalement dans les domaines du droit civil, commercial et médical.

**M<sup>e</sup> DENIS GINGRAS**, membre du Barreau depuis 1972, œuvre principalement en droit des affaires et de la faillite.

**M<sup>e</sup> PIERRE LEBLANC**, membre du Barreau depuis 1976, pratique dans le domaine du droit administratif et du droit du travail.

### NOUVEAUX AVOCATS

#### Québec

**M<sup>e</sup> LINE OUELLET**, membre du Barreau depuis 1981, possède une vaste expérience dans le domaine du litige commercial et du droit corporatif.

**M<sup>e</sup> PIERRE BRUN**, membre du Barreau depuis 1989, exerce en droit du travail et droit constitutionnel.

#### Montréal

**M<sup>e</sup> PIERRE BOURBEAU M.Fisc.**, membre du Barreau depuis 1982, pratique dans le secteur du droit des affaires et plus particulièrement dans les secteurs de droit commercial, corporatif, fiscal et professionnel.

**M<sup>e</sup> PIERRE-LUC DESGAGNÉ**, membre du Barreau depuis 1992, pratique en droit civil et commercial.

**Groncin, Poudrier, Bernier**

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

# Les avocats veulent limiter les risques d'une

On parle beaucoup de mondialisation des marchés dans les milieux juridiques par les temps qui courent. Toutefois, contrairement à ce que l'on a vu chez les comptables il y a une dizaine d'années, il n'y a pas de course pour la conquête des marchés étrangers par les avocats.

C'est que l'expansion étrangère coûte très cher et que les cabinets d'avocats, même les plus importants, restent de petites entreprises aux ressources financières limitées. Pas question de risquer la stabilité de leur bureau principal au nom de l'expansion.

De plus, contrairement aux comptables, les avocats ne peuvent compter sur le marché local des autres pays pour rentabiliser de nouveaux bureaux. Les avocats ne peuvent pratiquer le droit d'un pays autre que le leur.

C'est seulement lorsque des clients canadiens actifs dans d'autres pays peuvent leur assurer des revenus suffisants que les cabinets québécois consentent à s'y aventurer. Quitte, plus tard, à développer une clientèle locale

en s'associant à des avocats de la place.

## Bureaux à l'étranger

Pour nombre de cabinets, les affiliations représentent donc un moyen peu coûteux et sans risques d'avoir une adresse à l'étranger.

En vertu de ces affiliations, deux bureaux s'entendent pour se référer mutuellement des clients. Cependant, cela reste une association superficielle, chacun des bureaux ayant souvent une culture bien différente.

Le cabinet **Martineau Walker** s'est associé il y a plusieurs années à des bureaux de Toronto et de Vancouver, pour former **Fasken Martineau Davis**. Cette association a permis aux cabinets canadiens d'ouvrir des bureaux à Londres, à Bruxelles et à Budapest.

« On ouvre un bureau à l'étranger seulement quand des clients nous poussent à le faire, a expliqué au journal LES AFFAIRES **Jean H. Lafleur**, de Martineau Walker.

« Dans un autre pays, les

avocats canadiens ne peuvent faire que du droit canadien ou international. On ne peut pas compter sur le droit local pour vivre. »

## Rentabilité d'abord

Comme d'autres cabinets, celui de Martineau considère le Mexique, « mais on n'est pas très avancé à cet égard », a indiqué M. Lafleur.

Même chose pour les rives nord et sud de Montréal. « Je ne dis pas non, mais il faudra voir si ce serait rentable, a précisé M. Lafleur.

« Les grands centres financiers attirent plus de clientèle que les petits. Nous envoyons plus d'affaires à notre bureau de Québec que celui-ci en envoie à Montréal. Encore là, ça dépend de tes clients. Si tu n'en as pas en Montérégie, ça ne sert à rien d'y ouvrir un bureau. Penser qu'on volerait des clients à des avocats établis en Montérégie si on y ouvrirait un bureau est illusoire. »

Par contre, le cabinet **Pouliot Mercure** s'est affilié à un bureau de Toronto et à un

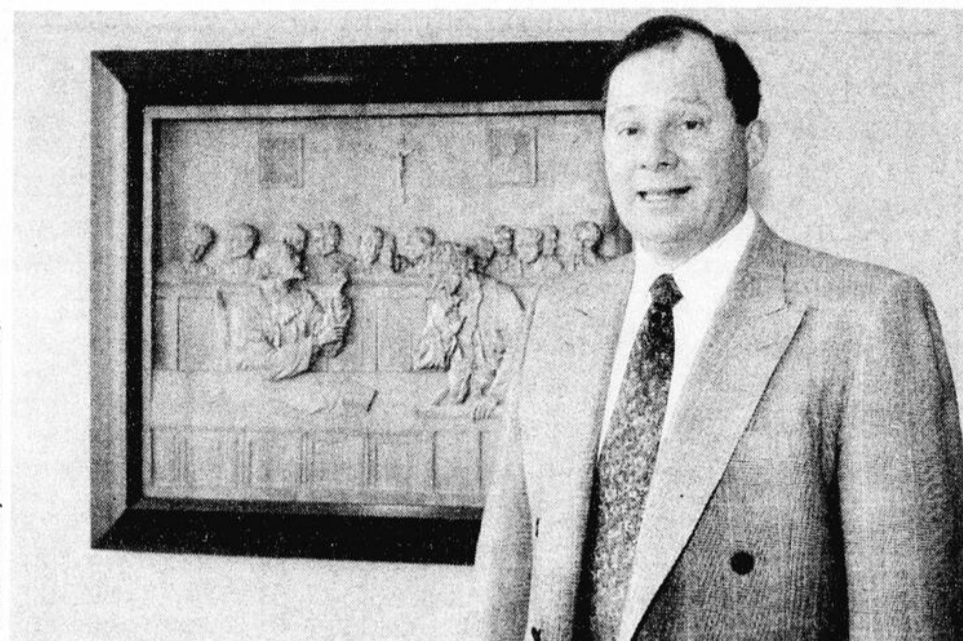


Photo: Jean-Guy Paradis LES AFFAIRES

**Jean H. Lafleur, du cabinet Martineau Walker : « Dans un autre pays, les avocats canadiens ne peuvent pas compter sur le droit local pour vivre. »**

autre de Vancouver pour former **Cassels, Pouliot, Douglas** et, tout récemment, cette entité s'affiliait à un cabinet mexicain, **Noriega y Escobedo**, pour prendre la dénomination **Cassels Pouliot Douglas Noriega**.

« Nous avons choisi l'affiliation pour prendre de l'expansion à l'étranger parce

que cette solution est moins coûteuse et moins risquée que d'ouvrir un bureau, a expliqué **Jean H. Gagnon**, associé de Pouliot Mercure.

« Les pressions des gens d'affaires québécois se faisaient de plus en plus fortes pour leur offrir des services au Mexique. Notre affiliation est plus qu'un échange de ré-

férences, c'est une véritable collaboration. »

## Fidélisation de la clientèle

Par ailleurs, l'affiliation à un cabinet éloigné favorise la fidélisation de la clientèle.

## FISCALITÉ MATRIMONIALE

### COLLOQUE D'UNE JOURNÉE

Le 9 mars 1993

Sous la présidence de l'Honorable Claude Bisson, juge en chef de la Cour d'appel du Québec.

#### PROGRAMME

8h00 à 9h00	Accueil
9h00 à 9h40	La place de la fiscalité en droit matrimonial <b>Honorable Claude Bisson, juge en chef de la Cour d'appel du Québec</b>
9h40 à 10h20	Les formes civiles de séparation et les droits découlant du mariage <b>Me Jean-Pierre Sénécal</b>
10h20 à 10h35	Pause café
10h35 à 11h15	Les nouveaux conjoints de fait fiscaux <b>Me André Lareau</b>
11h15 à 12h00	La nouvelle planification fiscale <b>Conférencier à confirmer</b>
12h00 à 13h30	Déjeuner
13h30 à 14h10	Le divorce à trois : moi, mon conjoint et ma compagnie <b>Me Pierrette Rayle</b>
14h10 à 14h50	Les changements fiscaux aux pensions alimentaires pour 1993 <b>Me Jean-Marie Fortin</b>
14h50 à 15h05	Pause café
15h05 à 15h45	Le litige fiscal matrimonial : vous et votre pension vs l'Impôt <b>Me Jacques Côté</b> AllTables® et AllTax® * <b>Me Jean-Marie Fortin</b> <b>M. François Lebel, c.a., de Informatix 2000 inc.</b>
15h45 à 16h30	

#### NOUVELLE PUBLICATION

Suivez l'évolution rapide du monde de la fiscalité matrimoniale grâce à un nouvel ouvrage à feuilles mobiles avec service de mise à jour. Cette publication contient les réponses à toutes vos questions concernant la fiscalité matrimoniale.

**En plus,** un complément électronique révolutionnaire vous permet d'effectuer des simulations fiscales de coûts des pensions alimentaires en une fraction de seconde.

\* AllTables® et AllTax® sont des marques déposées de Informatix 2000 inc. et de Me Jean-Marie Fortin.

En vous abonnant à la publication, obtenez 1/3 de rabais sur le coût du colloque. Pour informations et inscriptions



Les Publications CCH/FM Itée  
De Montréal : (514) 866-7148; 866-2771  
Ailleurs au Québec : 1-800-363-8304

LES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION

## MACKENZIE GERVAIS

AVOCATS

### UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE LA PME

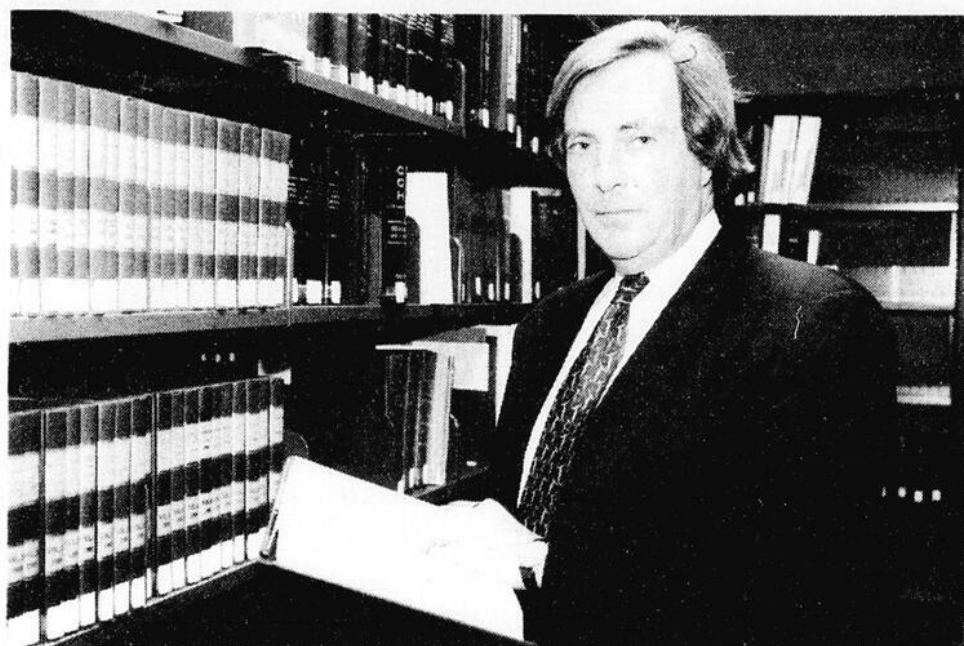
Depuis 1898, notre cabinet est associé de près au milieu des affaires québécois. Les avocats de notre équipe PME, forts de cette tradition, concentrent leurs efforts vers la PME pour lui offrir, dans le contexte qui lui est propre, des services dans les domaines suivants:

- **financement**
- **droit du travail**
- **accidents de travail**
- **réorganisations**
- **acquisitions**
- **ventes d'entreprises**
- **fiscalité**
- **conseils en environnement**

Les professionnels qui composent notre équipe PME ont été choisis en fonction de leur personnalité, de leur expérience et de leur sens pratique. Vous trouverez chez eux des interlocuteurs conscients des limites des ressources d'une PME et du lien direct qui existe souvent entre l'avoire personnel du propriétaire de la PME et celui de son entreprise. Ils pratiquent une facturation sur mesure, adaptée aux exigences particulières de la PME d'aujourd'hui.

770, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1300, Montréal (Québec) H3A 1G1  
Téléphone: (514) 842-9831 Télécopieur: (514) 288-7389

## expansion à l'extérieur du Québec



Pierre C. Lemoine, du cabinet Heenan Blaikie : « Nous voulons poursuivre notre croissance en respectant notre philosophie. Et les fusions et les affiliations ne permettent pas cela. »

Il y a trois ans, le cabinet Desjardins Ducharme Stein Monast s'est entendu avec un cabinet de Toronto et un autre de Vancouver pour se recommander mutuellement leurs clients. « Avant, tout le monde faisait affaires avec tout le monde. Maintenant, les cabinets cherchent à développer

des relations stables entre eux », a expliqué Jacques L'Abbé, directeur général de Desjardins Ducharme.

Fort de cette affiliation, le cabinet Tory Ducharme Lawson Lundell a intégré le bureau que Tory (Toronto) possédait déjà à Londres et a de plus ouvert un bureau à Hong Kong. « Nous n'avons

pas le choix de suivre nos clients dans les pays où ils veulent faire des affaires », estime M. L'Abbé.

### Doutes

Par contre, quelques bureaux émettent des doutes quant à la pertinence de ces affiliations. C'est le cas no-

tamment de Lafleur Brown et de Heenan Blaikie.

De son côté, le cabinet Lafleur Brown exploite des bureaux à Toronto et à Bruxelles. « Je ne crois pas beaucoup aux affiliations de bureaux qui n'ont pas la même philosophie. On n'a aucun contrôle sur le bureau avec lequel on est affilié », a expliqué Peter Bateman, directeur exécutif de Lafleur Brown.

Par exemple, il y a quelque temps, les cabinets Lafleur Brown et Kronström Desjardins, de Québec, ont fait un mariage à l'essai. Comme les deux cabinets n'avaient pas le même type de clients, ils ont décidé de rompre, en se promettant de se référer des clients lorsque l'occasion se présenterait.

Quant à Heenan Blaikie, ce cabinet a refusé les avances de quelques bureaux de Toronto cherchant à s'affilier et a plutôt choisi d'ouvrir son propre bureau.

« Si on s'était affilié à un bureau de Toronto proportionnellement aussi important que nous dans le marché, il aurait été plus important que nous et il aurait ten-

té de nous dicter notre façon de faire, a expliqué au journal LES AFFAIRES Pierre C. Lemoine, du cabinet Heenan Blaikie.

« Et si on s'était affilié à un bureau de Toronto qui compte le même nombre d'avocats que nous, il aurait été proportionnellement moins important que nous et nous aurait envoyé moins de clients que nous lui en aurions envoyés. »

Incidentement, le cabinet Heenan Blaikie tente de changer son image de bureau spécialisé pour la communauté anglophone. « Trois avocats sur quatre chez nous sont francophones. Notre langue de travail est le français », a tenu à préciser M. Lemoine.

Il y a 18 mois, le cabinet Heenan a ouvert son propre bureau à Vancouver. « Nous voulons poursuivre notre croissance en respectant notre philosophie. Et les fusions et les affiliations ne permettent pas cela », a indiqué M. Lemoine.

Cela n'a pas empêché Heenan de fusionner avec un petit cabinet de Trois-Rivières. L'intégration des trois avo-

cats trifluviens par le bureau de 80 avocats de Montréal ne posait pas de problème et Heenan avait déjà des clients établis dans le parc de Bécancour.

Le Mexique intéresse aussi Heenan Blaikie, d'autant plus que Roy L. Heenan, cofondateur du cabinet, est un Mexicain de naissance. « Nous nous interrogeons quant à la façon de procéder. Mais nous voulons aller plus loin que la simple affiliation », a dit M. Lemoine.

« Pour fusionner, il faut qu'il y ait communauté d'esprit, sinon ça fait un corps à deux têtes », estime Robert P. Gagnon, associé de Grondin, Poudrier, Bernier, de Québec. Il y a deux ans, ce cabinet a fusionné avec deux autres bureaux de Québec. Il exploite aussi son propre bureau à Montréal.

« Il faut aussi considérer la compatibilité des clientèles. Si un bureau est forcé d'abandonner une partie de ses clients pour fusionner avec un autre, où est l'intérêt ? »

DOMINIQUE FROMENT

# Avant de les manger



## consultez votre avocat!

N'attendez pas de vous retrouver dans une situation délicate pour demander conseil à votre avocat. Faites-le avant, c'est beaucoup plus sage.



Barreau du Québec  
Des conseils de maîtres

## Guy & Gilbert s'apprête à signer une entente avec un bureau mexicain

Seul grand bureau mont-réalais à n'avoir aucun lien formel avec une firme d'avocats torontoise, le cabinet **Guy & Gilbert** a plutôt décidé de mettre le cap plein Sud dans l'immédiat. Une entente avec un cabinet de Mexico sera signée bientôt dans la vague de l'Accord de libre-échange nord-américain.

**Jacques Laurent**, président et responsable du développement des affaires, affirme que cet accord ressemblera beaucoup à la collaboration que le cabinet a établie il y a 18 ans avec un bureau de Paris. On se prête des espaces, utilisés lors de voyages d'affaires, et on s'échange des clients.

« Cette entente nous a amené beaucoup de clients à peu de frais. On ne peut pas se lancer dans des aventures extravagantes et s'assurer en même temps d'une structure de coûts minimales. Nous voulons récidiver au Mexique avec la même formule. »

Le cabinet **Guy & Gilbert** maintient par ailleurs des contacts étroits avec plusieurs bureaux canadiens importants. Ces bonnes relations ont suppléé jusqu'ici à un partenariat.

« C'est un choix qu'on remet occasionnellement en question. Il n'est pas exclu que nos fréquentations multiples conduisent à des fiançailles avec l'une de ces fir-

mes et, éventuellement, à une union plus formelle. »

### Progression importante

Fondé en 1970 par cinq avocats, le bureau a suivi une progression modérée jusqu'en 1983, sous l'appellation de **Guy Bertrand Bourgeois Laurent**. En fusionnant cette année-là avec **Gilbert Magnan Marcotte**, ses professionnels sont passés à 30.

À la suite de deux autres fusions en 1984 et 1988, le cabinet **Guy & Gilbert** regroupe maintenant 80 avocats et emploie 200 personnes en tout.

« De tous les cabinets ma-jeurs du Québec, nous som-

mes celui qui a connu la progression la plus importante. Au début des années 1980, ceux qu'on retrouve maintenant parmi les premiers y étaient déjà. »

Le bureau s'intéresse à la gamme complète du droit commercial, mais particulièrement au financement d'entreprises.

L'environnement et l'éthique biomédicale sont des champs de pratique nouveaux qui ont été développés plus récemment. L'ex-premier ministre **Pierre-Marc Johnson**, dont la formation et les intérêts sont axés sur ces questions, fait d'ailleurs partie du bureau depuis 1988.

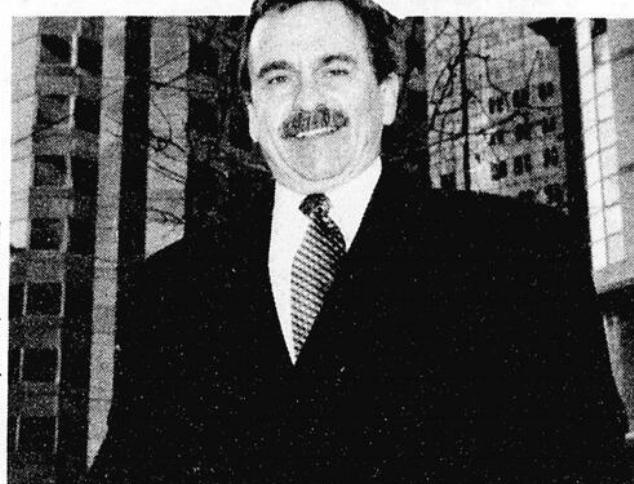


Photo: Jean-Guy Paradis, LES AFFAIRES  
**Jacques Laurent**, président du bureau **Guy & Gilbert**, affirme en riant que la moitié des avocats du bureau, agissant à titre de conseillers, ne savent même pas où se trouve le Palais de Justice.

## Langlois Robert a raflé les plus gros litiges commerciaux

Encore relativement occupée avec les cas **Steinberg** et **Les Coopérants**, la firme d'avocats **Langlois Robert** a hérité un peu avant Noël du dossier de la **Bijouterie Birks**.

**Michel Robert**, associé senior, fait remarquer que la firme se distingue pour sa capacité d'intervention en situation de crise. « Nous sommes connue pour notre force en litige. Plus de la moitié de nos avocats touchent au litige sous

toutes ses formes. »

Avec **Les Coopérants**, on a dû explorer de nouvelles avenues puisqu'il s'agissait d'une première liquidation de compagnie d'assurances de personnes. Supervisé par **M. Robert** lui-même, le travail a occupé plusieurs avocats sur une base quasi permanente à partir du 3 janvier 1992.

Traité par l'autre associé principal, **Raynold Langlois**, le plan d'arrangement de

**Steinberg** a finalement été approuvé par les créanciers le mois dernier, après plusieurs péripéties.

Le cabinet **Langlois Robert** est né de la fusion des bureaux **Langlois Trudeau Tourigny** et **Robert Dansereau** au début de 1990. Avec l'intégration par la suite d'un bureau de Québec, la firme a atteint une taille suffisante, avec 60 avocats, pour aspirer au rang des grandes études multidiscipli-

naires.

Les deux bureaux fusionnés faisaient face au même problème. Déjà trop importants pour se positionner comme boutique spécialisée dans un seul domaine, ils n'avaient cependant pas assez d'avocats pour concurrencer sérieusement les firmes établies.

Pour mieux contrôler la croissance, on a recruté un directeur général dont la tâche est de s'occuper uniquement

d'administration. **M. Robert** explique que les avocats, plus rentables s'ils consacrent tout leur temps à leurs clients, sont peu qualifiés de toute façon pour être de bons gestionnaires.

Une directrice des services administratifs et une directrice du marketing complètent l'équipe de gestion.

Grâce à son alliance avec le bureau torontois **Smith Lyons**, le cabinet a également des an-

tennes à Ottawa, à Vancouver, à Taipei et, depuis peu, à Kiev.

Des pourparlers en cours mèneront sous peu à une association avec un gros cabinet de Mexico, déjà présent à New York, et à l'ouverture d'un bureau à Ho Chi Minh-Ville, en collaboration avec la firme chinoise **Fred Kan International**.

VALLIER  
LAPIERRE



JOUEZ VOTRE

## ATOUT MAÎTRE

La collection **Atout Maître** vous offre toute la jurisprudence et la doctrine sur un sujet particulier pour une période définie dans différents domaines de droit.

### DROIT DU TRAVAIL

- Accidents du travail et maladies professionnelles 93 \$
- Congédiement, 2<sup>e</sup> édition 44 \$
- Interprétation de la convention collective, tome I 75 \$
- Mesures disciplinaires et non disciplinaires 39 \$
- Santé et sécurité du travail 33 \$

### DROIT DES AFFAIRES

- Clause pénale et clause de non-concurrence 35 \$
- Injonction 54 \$

### DROIT DE LA FAMILLE

- Prestation compensatoire 48 \$

(T.P.S. en sus)

La recherche est complète;  
il ne vous reste qu'à l'appliquer à votre cas.



Société québécoise d'information juridique  
10, rue Saint-Jacques, bureau 101 (Montréal) Québec H2Y 1L3  
Tél. : (514) 842-8745 ou, sans frais, 1 800 363-6718

La mémoire... du Droit.



LA SIBYLLE DE LIBYE, MICHEL-ANGE, CHAPELLE SIXTINE, ROME, 1512.

EN MATIÈRE DE RELATIONS DE TRAVAIL,  
IL NE FAUT PAS LAISSER PLACE À  
L'IMPROVISATION.

LORANGER MARCOUX  
Avocats

Édifice La Laurentienne  
1100, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 1460  
Montréal (Québec) H3B 4N4  
Téléphone (514) 879-6900  
Télécopieur (514) 879-6907

# Intérêt accru pour les règlements hors cours

Les règlements hors cours des litiges commerciaux seront de moins en moins exceptionnels, à la faveur de l'intérêt grandissant des avocats pour les solutions de rechange aux tribunaux.

Lancée par le **Barreau de Montréal** en 1989, l'idée a fait son chemin dans les barreaux Laval et de Longueuil et sera reprise prochainement par celui de Québec. Il n'y a rien d'étonnant à cela étant donné les avantages.

En effet, les clients obtiennent hors cours un règlement définitivement plus vite, occasionnellement à coût moindre et toujours... à l'abri des médias. Certains réussissent même à maintenir leurs relations d'affaires avec la partie adverse.

## Entrepreneur du droit

Pour favoriser un tel dénouement, **Jack Miller**, praticien de cette approche depuis 10 ans, a mis sur pied en 1990 une firme spécialisée : **Groupe Interlex du Canada**.

Cette firme se caractérise par sa multidisciplinarité : le rapprochement entre les parties peut, au besoin, mettre en jeu un avocat, un architecte, un actuaire, une travailleuse sociale, un retraité des affaires, un professeur de l'**École des HEC**, etc.

Donc, agissant davantage à titre de *facilitateurs*, ces spécialistes ont pour souci d'aller au delà du simple règlement

des litiges. En cela, ils se distinguent d'un arbitre, agréé mutuellement par les deux parties, dont la tâche ressemble en tout point à celle d'un juge, sauf pour le temps mis à délibérer.

M. Miller, président du comité sur les solutions de rechange au règlement des différends, à la **Chambre de commerce du Montréal métropolitain**, mentionne que des avantages insoupçonnés découlent parfois de cette voie.

En effet, si, dans le meilleur des cas, on espère parfois conserver son client à l'issue d'un litige, les nouveaux modes de règlement peuvent aller jusqu'à améliorer ultérieurement les relations avec celui-ci.

Par exemple, M. Miller évoque le cas d'une firme dont le fournisseur refusait de respecter la garantie d'une pièce d'équipement en panne. Le fournisseur soutenait que l'équipement avait été utilisé à d'autres fins que prévu. Les deux parties, après s'être entendues pour confier leur cas à Interlex, ont pu s'expliquer de long en large et en sont arrivées à un accord mutuellement profitable.

En fin de compte, l'utilisateur a accepté d'assumer le coût des réparations et le fournisseur, soulagé, a laissé aller gratuitement une pièce moins importante, qui a tout de même fait réaliser au client une économie de 1 M\$ la première année. Les deux ont

poursuivi leur relation d'affaires.

Pour **Serge Roy**, membre du bureau **Lachance D'Amours Roy Bourcheix**, de Longueuil, un tel cas illustre la possibilité pour les deux parties de sortir gagnantes d'un conflit résolu par conciliation ou médiation : « Devant les tribunaux, il y a un perdant et un gagnant. »

Médiateur et arbitre lui-même, M. Roy dit consacrer au moins le quart de son temps à des dossiers traités en dehors des tribunaux. Il a aussi donné des cours au Barreau sur les solutions de rechange.

L'intervention d'un médiateur dans un conflit entre actionnaires peut aussi être très utile, comme l'a constaté M. Roy : dans un cas, « au lieu de subir les contrecoûts d'un conflit dévastateur, les partenaires se sont entendus, lors d'une rencontre que j'avais convoquée, pour réorganiser l'entreprise à leur satisfaction mutuelle. Ils ont même renoué leur amitié ébranlée. »

Évidemment, les solutions sont plus faciles à dégager lorsque les deux parties ont prévu, au contrat les liant, le recours à un conciliateur-mé-

diateur pour régler un conflit éventuel. La médiation basée sur les intérêts des parties, caractérisée par la recherche de solutions durables et efficaces, est alors applicable.

Selon **Jacques Roy**, bâtonnier de Laval, les avocats ont intérêt à maîtriser le plus vite possible les techniques de « solutions douces ». Excédés par les tracasseries judiciaires, les gens d'affaires sont mûrs pour ces approches et recourront à d'autres professionnels si leurs experts juridiques tardent trop à y venir.

« Toutefois, c'est tellement important, qu'on ne veut pas se casser la gueule en créant de fausses attentes. On veut y aller progressivement. »

Ainsi, le **Barreau de Laval** et la **Chambre de commerce de Laval** ont mis sur pied ensemble un comité sur les solutions de rechange.

De plus, environ 75 avocats de Laval se sont engagés à recourir aux solutions de rechange toutes les fois que la situation s'y prête. Ils pourront suivre des cours sur le sujet le mois prochain.

VALLIER  
LAPIERRE

## McMASTER MEIGHEN

AVOCATS  
DEPUIS 1823

OEUVRANT DANS TOUS  
LES DOMAINES DU DROIT DES AFFAIRES

- droit administratif
- droit bancaire
- droit de la construction
- droit de l'immigration
- droit de l'informatique et de la haute technologie
- droit des assurances
- droit des sociétés et droit commercial
  - droit du travail
  - droit environnemental
  - droit fiscal
  - droit immobilier
- droit maritime et droit des transports
  - droit municipal
  - faillite et insolvabilité
- financement et valeur mobilières
  - litiges
  - propriété intellectuelle
- responsabilité professionnelle des médecins et autres professionnels
- successions, fiducies et régimes de retraite

630, boul. René-Lévesque ouest, bureau 700, Montréal (Québec) H3B 4H7  
Tél. : (514) 879-1212 Téléc. : 878-0605

AFFILIÉ À FRASER & BEATTY

TORONTO NORTH YORK OTTAWA VANCOUVER HONG KONG

## LAFLEUR BROWN AVOCATS

Où la complexité  
de votre dossier  
a droit à notre ingéniosité

- Opérations financières nationales et internationales
- Droit des sociétés et financement d'entreprises
- Financement et développement immobilier
- Insolvabilité et redressement
- Litige commercial
- Investissement et concurrence
- Droit de la Communauté Économique Européenne
- Fiscalité
- Valeurs mobilières

MONTRÉAL  
Depuis 1927

1, Place Ville-Marie  
37e étage  
Montréal (Québec) H3B 3P4  
Tél.: (514) 878-9641  
Fax: (514) 878-1450

TORONTO  
Depuis 1981

P.O. Box 359  
Suite 920, 1 First Canadian Place  
Toronto, Ontario, M5X1E1  
(416) 869-0994  
(416) 362-5818

BRUXELLES  
Depuis 1985

Avenue Louise 386  
1050 Bruxelles  
BELGIQUE  
(011-322) 647-1112  
(011-322) 648-7519

## STIKEMAN, ELLIOTT

Avocats

Le Canada et le Monde

Montréal	1952
Londres	1969
Toronto	1971
Hong Kong	1980
Ottawa	1981
New York	1983
Vancouver	1988
Taipei	1989
Calgary	1992

# Le Barreau met en garde le gouvernement contre

Le Barreau du Québec critique fortement l'approche que le gouvernement québécois a adoptée en rap-

port avec le financement des services publics. Soupçonnant l'État d'avoir fait son nid, l'organisme pro-

fessionnel s'oppose à l'avance à toute mesure allant à l'encontre de l'accessibilité à la justice.

Paul Carrière, bâtonnier du Québec, se dit d'accord avec l'objectif de redresser les finances publiques. Du même souffle, il ajoute cependant que le gouvernement doit avoir les moyens de ses ambitions et qu'il devrait désormais s'assurer de sa capacité d'assumer les coûts des projets de loi envisagés.

Lors d'un entretien avec LES AFFAIRES, M. Carrière s'est attardé au contenu du mémoire du Barreau, déposé en janvier en prévision des travaux de la Commission du budget et de l'administration qui ont débuté cette semaine.

## Consultation précipitée

La démarche du gouvernement l'amène à douter de la valeur de l'exercice public enclenché par le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson.

En étant tenus de déposer leur mémoire avant le 19 janvier, les organismes et



Depuis 31 ans au bureau de Lavery de Billy, le bâtonnier Paul Carrière croit qu'il est temps pour le Barreau, sinon de contourner le nombre de ses membres, du moins de s'assurer de la qualité de ceux qui y seront admis.

personnes intéressés ont eu à peine un peu plus d'un mois pour préciser leur pensée sur le sujet.

La publication, le 19 janvier même, du document de consultation *Les Finances publiques du Québec : Vivre*

selon nos moyens, laisse également le bâtonnier songeur.

**LES CAHIERS SPÉCIAUX**  
**LES AFFAIRES**

**SOYEZ PRÉSENT!**

**AVEC UNE PUBLICITÉ DANS NOTRE PROCHAIN CAHIER SPÉCIAL**

**L'AUTOMOBILE DE LUXE**

DATE DE PARUTION: 13 MARS 1993  
DATE DE TOMBÉE: 26 FÉVRIER 1993

**• POUR INFORMATIONS •**

**MONTREAL:** (514) 392-9000  
**TORONTO:** (416) 324-2789  
**VANCOUVER:** (604) 984-7176

**Martineau Walker**  
AVOCATS

**Goudreau Gage Dubuc & Martineau Walker**  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES DE COMMERCE

**MONTREAL**

Tour de la Bourse, Bureau 3400  
800 Place-Victoria  
Montréal, Canada H4Z 1E9  
Téléphone 514/397-7400

**QUEBEC**

Immeuble Le Saint-Patrick, Bureau 800,  
140 Grande Allée Est  
Québec, Canada G1R 5M8  
Téléphone 418/640-2000

**Fasken Martineau**

Montréal Québec Toronto Vancouver (affilié) Londres Bruxelles Budapest

**WOODS BROUILLETTE DES MARAIS**  
AVOCATS  
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

LITIGE CIVIL, COMMERCIAL ET FISCAL

ARBITRAGE

DROIT DES ASSURANCES

DROIT FISCAL

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
et  
TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

DROIT CORPORATIF ET COMMERCIAL

FINANCEMENT

FUSION ET ACQUISITION D'ENTREPRISES

DROIT IMMOBILIER

2000, avenue McGill College, bureau 1100,  
Montréal (Québec)  
H3A 3H3  
Téléphone (514) 982-4545  
Télécopieur (514) 284-0472

## des coupures limitant l'accessibilité à la justice

« Dans ce contexte, lit-on dans le mémoire, on peut s'interroger sur la valeur de cet exercice public, tout comme celui tenu il y a moins d'un an lors du *Sommet de la Justice* et qui a créé certaines attentes qui ne seront peut-être jamais satisfaites ».

Centré sur le thème de l'accessibilité à la justice, le *Sommet* a démontré, entre autres, que le maintien à son niveau actuel du seuil d'admissibilité au régime de l'aide juridique équivaut dans les faits à réduire progressivement le nombre de citoyens admissibles.

De préférence à cette coupure déguisée, le Barreau préconise que des régimes de frais juridiques préacquités ou des polices d'assurances pour frais juridiques soient facilités et soutenus par l'État.

Déjà en vigueur en Europe, ces instruments seraient à la fois taillés sur mesure pour la classe moyenne et pris en charge par le secteur privé.

Dans un autre ordre d'idée, M. Carrière croit que l'administration des tribunaux pourrait être plus efficace si

les juges avaient la possibilité de disposer eux-mêmes de leur budget.

« Chaque fois qu'un magistrat veut changer une chaise, cela peut prendre un temps fou à cause du processus administratif du ministère de la Justice. »

### L'Office des professions remis en question

Par contre, le Barreau s'oppose à ce que le financement de l'Office des professions relève uniquement désormais des membres des corporations soumises à son contrôle, comme le prévoit le projet de loi 67.

Le gouvernement doit continuer d'assumer les frais de l'organisme, soutient-on, parce que ses services profitent à l'ensemble de la population.

Quant à remettre en question son financement, le Barreau suggère pour sa part qu'il faudrait carrément s'interroger sur la raison d'être de l'Office. La proposition surprend à peine étant donné que le Barreau a trouvé l'organisme sur son chemin sur

le sujet de la qualification de ses membres.

Les examens de l'École du Barreau portent uniquement sur les habiletés nécessaires à l'exercice de la profession comme la rédaction des procédures, la plaidoirie, les aspects financiers et la déontologie.

Par ailleurs, l'acquisition des connaissances juridiques est sanctionnée par le diplôme universitaire.

À cause des programmes optionnels, certaines facultés n'imposent pas, notamment, de cours obligatoire sur la preuve en droit civil. « Nous considérons élémentaire qu'un avocat appelé à pratiquer ait cette compétence », spécifie M. Carrière.

### Formation permanente

À défaut d'un profil obligatoire, susceptible d'engendrer une guerre sainte avec les facultés, le Barreau propose que les étudiants soient incités à suivre certains cours pour devenir membres de la corporation.

Présentement, les étudiants sont libres d'accumuler des

crédits en histoire et en sociologie du droit. Les connaissances acquises dans le cadre des nouveaux cours feraient l'objet d'un examen de sortie à l'université ou d'entrée au Barreau.

L'Office des professions juge que la responsabilité des contenus des différents cours et programmes revient aux facultés de droit. Malheureusement, selon le bâtonnier, les facultés de droit se soucient peu des capacités de leurs étudiants d'aborder

la pratique de façon compétente.

Quoiqu'il en soit de l'issue du débat, le Barreau a décidé de prendre le taureau par les cornes en abordant, lors de son conseil général de mars prochain, la question de la formation.

« C'est très important. Si on ne le fait pas, les plaintes du public vont se multiplier et on va avoir beaucoup plus de problèmes d'inspection professionnelle », pense M. Carrière.

En vue d'améliorer les cours de l'École du Barreau du Québec, on songe à limiter, dans un premier temps, le nombre d'inscriptions par classe.

À partir de 1995, les membres reçus devront probablement suivre 12 heures de cours par année et rafraîchir à tous les deux ans leurs notions d'éthique et de déontologie.

VALLIER  
LAPIERRE

## L'Ordimaître

« SPÉCIALISÉE DANS LA GESTION DE LA DOCUMENTATION »

### GESTION ET ACCÈS ÉLECTRONIQUE PAR IMAGE

#### ARCHIVAGE

sur disque magnéto-optique ou micro-film

RECONNAISSANCE DANS LA LECTURE DES TEXTES  
RECHERCHE PAR MOTS OU PHRASES DE VOS DOSSIERS

4489, rue Dumas, Pierrefonds (Québec) H9A 2T9  
Téléphone: (514) 624-8821 Télécopieur: (514) 624-8820

# Avant d'en frapper un

# consultez votre avocate!

N'attendez pas de vous retrouver dans une situation délicate pour demander conseil à votre avocate. Faites-le avant, c'est beaucoup plus sage.



**Barreau du Québec**  
Des conseils de maîtres

## Logiciels pour bureaux d'avocats : Price Waterhouse Canada conclut une entente avec une firme texane

La firme Price Waterhouse Canada vient de conclure avec la firme américaine CompuTrac une alliance de soutien à la mise en application de logiciels destinés

particulièrement aux bureaux d'avocats.

« L'entente est non exclusive, c'est-à-dire qu'elle nous permet, pour le plus grand avantage de notre clientèle, de conserver notre pleine indépendance vis-à-vis de nos fournisseurs partout au Canada », a déclaré Claude Rheault, associé, secteur des technologies de l'information, à la firme Price Waterhouse Canada.

Selon ce dernier, les utilisateurs intéressés par ces logiciels se retrouvent non seulement parmi la quarantaine de grands bureaux canadiens d'avocats qui ont fait appel aux services spécialisés de Price Waterhouse au cours de ces dernières années,

mais également parmi les contentieux des grandes entreprises.

CompuTrac, dont le siège social est situé en banlieue de Dallas, au Texas, est un chef de file dans la conception de logiciels, en particulier en ce qui concerne les applications relatives à la gestion financière et administrative des bureaux d'avocats.

Les logiciels rendus disponibles par cet accord permettent notamment d'effectuer des recherches documentaires donnant une information rapide aux avocats sur des points de droit et de jurisprudence.

« Ils réalisent également les calculs de facturation. Il faut savoir que, dans les bureaux d'avocats, le relevé des heures de travail de chaque associé constitue un vé-

ritable casse-tête, a indiqué M. Rheault.

« En effet, les interventions professionnelles des avocats sont à ce point fragmentées qu'une même personne peut être appelée à travailler sur une dizaine de dossiers différents en l'espace d'une heure. »

Pour la firme texane, la signature de cet accord avec son partenaire canadien lui permettra d'élargir la gamme des services de soutien que la firme offre déjà à ses clients de ce côté de la frontière.

Selon les termes de l'entente, CompuTrac assurera une formation aux consultants en technologie de Price Waterhouse ainsi qu'un soutien technique.

MICHEL DE SMET

### De Grandpré Godin s'installe au 1000 de La Gauchetière

Parmi les bureaux montréalais importants, le cabinet De Grandpré Godin joindra d'ici quelques jours la cohorte des firmes ayant profité des conditions avantageuses du marché immobilier pour déménager.

L'étude de 43 avocats quitte la tour de la Place Victoria pour le 1000 de La Gauchetière.

Moins touché que d'autres

bureaux par la récession, le cabinet De Grandpré Godin est actif en immobilier commercial, où il représente plusieurs institutions.

Formé en 1966 à la suite de la fusion de cinq petits bureaux, il s'est aussi donné au fil des ans un profil davantage axé sur le litige commercial en général.

Jean-Jacques Gagnon, associé de la première heure et président du conseil,

fait remarquer que plusieurs clients ont retenu les services de De Grandpré Godin à l'occasion d'un litige commercial où il y avait de longues auditions.

« Notre orientation explique pourquoi nous avons une plus grande proportion de plaideurs importants que d'autres bureaux. »

VALLIER  
LAPIERRE



LE DROIT DE LA RÉUSSITE

Offrir le meilleur. Devancer les besoins.

Atteindre des sommets. Premier cabinet

francophone en importance au Canada.

Desjardins Ducharme Stein Monast

participe activement au développement

des entreprises en leur offrant une gamme

de services adaptée à leurs réalités.



DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST  
AVOCATS

MONTRÉAL  
600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST  
BUREAU 2400, MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H3B 4L6  
TÉLÉPHONE : (514) 878-9411  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 878-9092

QUÉBEC  
1150, RUE DE CLAIRE-FONTAINE  
BUREAU 300, QUÉBEC (QUÉBEC)  
G1R 5G4  
TÉLÉPHONE : (418) 529-6531  
TÉLÉCOPIEUR : (418) 523-5391

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ  
INTERNATIONALE  
TORY DUCHARME LAWSON LUNDELL  
LONDRES • HONG KONG

AFFILIÉ À  
TORY TORY DESLAURIERS & BINNINGTON  
TORONTO  
LAWSON LUNDELL LAWSON & MCINTOSH  
VANCOUVER

MEMBRE DE LEX MUNDI, AFFILIATION INTERNATIONALE DE PLUS DE 110 CABINETS INDÉPENDANTS

## Un nouveau service qui fait ses preuves... et les vôtres!

### Le Constat

Le procès-verbal de **Constat d'huissier de justice**, établit la preuve d'une situation de fait, ponctuelle ou susceptible de disparaître avec le temps.

... à vous de constater!

Pour obtenir plus d'informations concernant le **Constat d'huissier de justice**, communiquez avec notre associé monsieur André Mathieu, au (514) 284-1007.

PAQUETTE & ASSOCIÉS

HUISSIERS DE JUSTICE



AU SERVICE DE LA JUSTICE DEPUIS



Montréal

Laval

Longueuil

# Un avocat chinois veut ouvrir la porte de son pays aux investisseurs québécois

**C**hangcun Jia veut faciliter la tâche des hommes d'affaires québécois et canadiens qui désirent profiter de la libéralisation du marché chinois.

Ce jeune avocat chinois — il aura 35 ans le mois prochain — fait la navette entre Toronto et Montréal pour clamer bien fort que oui, c'est le temps d'investir en Chine et que non, il n'y a aucun obstacle assez solide pour empêcher la réalisation d'un projet, quel qu'il soit. Il se fait fort, au demeurant, d'aplanir lui-même les difficultés de tout ordre que pourrait connaître un investisseur.

## Faire connaître la Chine

En novembre, il fonda la **CanAm China Trade Development Corporation** à Montréal. En fait, c'est le cabinet d'avocats **Ahern, Lalonde, Nuss et Drymer** qui répondra à votre appel, la firme ayant accepté d'appuyer les efforts du jeune avocat.

Celui-ci avait fondé, deux ans plus tôt, à Toronto, l'**International Center for Chinese Affairs**.

« Je me suis aperçu que les Canadiens ne connaissent pas vraiment notre pays. C'est de là qu'est née l'idée de créer ces deux établissements. Mais comme je ne connaissais pas vraiment moi-même la façon de faire des affaires ici, je me suis attaché à Ahern, Lalonde, Nuss et Drymer », nous dira-t-il en entrevue dans les bureaux de la **Place Ville-Marie** de cette firme d'avocats spécialisée

en droit commercial et en droit du travail.

Arrivé au pays en 1989 sur l'invitation de l'**Université Queen's**, à Kingston (Ontario), il ne devait y séjourner que quelques mois, le temps de procéder à une comparaison des lois chinoises et canadiennes. Il se rendait ensuite à l'invitation de prolonger son séjour au Canada, faite par un professeur de l'**Université McGill**, à Montréal.

Naturellement, ces déplacements étaient approuvés par son gouvernement. Il est toujours d'ailleurs conseiller au **Bureau des affaires législatives de l'État chinois**.

M. Jia a acquis sa licence en droit à l'**Université populaire de Chine** à Beijing en 1987, une université qui, dit-il, lui a permis de côtoyer les responsables actuels du programme national d'économie.

## Message d'ouverture

La modernisation de la Chine entreprise par ses dirigeants communistes ouvre de grandes occasions aux entrepreneurs canadiens.

M. Jia affirme que les compagnies québécoises et canadiennes ont bonne réputation dans son pays, « mais je veux faire passer le message que celles qui viendront nouer des liens commerciaux avec nous d'ici deux à trois ans seront les grandes gagnantes de cette libéralisation.

« Elles pourront y faire leur nid et voir leur investissement croître ultérieurement. Dans trois ans, le marché risque d'être totalement accaparé ».

Les Japonais ont déjà commencé à s'installer en Chine.

La modernisation du pays pourrait favoriser au Québec les entreprises de haute technologie, de télécommunications et les compagnies dont les services et les produits sont liés à l'énergie, incluant l'hydro-électricité.

La Chine veut aussi améliorer rapidement ses infrastructures, ce qui pourrait avoir des répercussions avantageuses pour nos compagnies d'ingénierie.

Quelques PME québécoises oeuvrant dans le secteur manufacturier et les communications sont déjà établies en Chine.

« J'ai assisté le gouvernement chinois dans l'établissement de son programme juridique. Je suis la personne la mieux placée au Canada pour aider les entrepreneurs à s'installer en Chine, dira-t-il d'ailleurs sans complexe.

« Je puis les conseiller dans leur démarche, les informer de l'évolution des lois chinoises et même, au besoin, obtenir pour eux que les lois soient changées. » La loi chinoise en matière d'implantation commerciale est sujette à des interprétations diverses selon le type d'investisseur, les projets proposés, etc.

De plus, M. Jia ira, au besoin, jusqu'à accompagner les investisseurs canadiens en Asie pour leur faciliter les choses.

Il se dit familier avec une trentaine de domaines apparentés à la politique (le système administratif et les perspectives pour Hong Kong, entre autres), l'économie (les

Photo: Jean-Guy Paradis, LES AFFAIRES



Le système judiciaire s'est renforcé en Chine depuis 1981 et les interprétations des lois nécessitent une bonne connaissance de la législation locale. Changcun Jia propose ses services pour guider les investisseurs québécois intéressés à prendre pied dans le plus grand marché au monde.

répercussions des réformes sur les importations et les exportations), les affaires juridiques (taxation pour les entreprises étrangères, licences, brevets, marques de commerce, faillite, commerce maritime, transfert technologique et propriété industrielle) et le système judiciaire chinois.

Manifestant un grand enthousiasme et laissant percer un grand coup de cœur pour le système capitaliste, Changcun Jia représente certes une nouvelle vision de la Chine communiste.

Pour le cabinet montréalais qui lui fournit un pied-à-terre dans la métropole, les retombées pourraient être intéressantes. Il pourrait devenir le lieu privilégié de consultation juridique sur les affaires chinoises au Québec.

**RAYMOND PRINCE**



## DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN, PERRAULT AVOCATS BARRISTERS & SOLICITORS

800, SQUARE VICTORIA, C.P. 303, 43<sup>e</sup> ÉTAGE, TOUR DE LA BOURSE,  
MONTREAL (QUÉBEC) H4Z 1H1  
TÉLÉPHONE : (514) 866-6743 • TÉLÉCOPIEUR : (514) 866-8854

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| JAIME W. DUNTON               | LOUIS A. TOUPIN             |
| PIERRE J. PERRAULT            | JEAN-JACQUES RAINVILLE, CRI |
| JEAN-PIERRE RÉMILLARD         | GÉRALD BÉLANGER             |
| LOUIS-PHILIPPE BOURGEOIS, CRI | JEAN ROCHETTE               |
| ANDRÉ LEDUC                   | GUY LAUZON                  |
| SOPHIE BEAUCHEMIN             | MICHEL-J. LANCTÔT           |
| LOUIS-DENIS LABERGE           | BRIGITTE CHARRON, CRI       |
| PAUL ANDRÉ MARTEL             | MARIO SAINT-PIERRE          |
| ALAIN SÉGUIN                  | MARIE CORRIVEAU             |
| ALAIN CHEVRIER                | MARTINE TRUDEAU             |
| CLAUDE MÉNARD                 | LOUISE MARCHAND             |
| NATHALIE TÉTRAULT             | GREGORY M. C. ORLESKI       |
| CLAUDE PAQUET                 | GENEVIÈVE PAQUETTE          |
| MARIE-CHANTALE BERGERON       | PIERRE LEFEBVRE             |
| MARIE-CLAUDE JARRY            | RÉAL W. LAFONTAINE, CRI     |



... pour vous.

## JOLI-COEUR, LACASSE SIMARD, NORMAND ET ASSOCIÉS A V O C A T S

- |                       |                           |                         |
|-----------------------|---------------------------|-------------------------|
| François Barbeau      | Gilles Legris             | Québec                  |
| Renée-Claude Bélanger | Louise Lévesque           | 2635, boul. Hochelaga   |
| Alain Bolduc          | Bernard Marceau           | (Place de la Cité)      |
| Louis Brunelle        | Gabrielle De K. Marceau   | Bureau 960              |
| Jacques Cantin        | Louis Masson              | Sainte-Foy (Québec)     |
| Pierre Caouette       | Gaëtan Mathieu            | G1V 4W2                 |
| Julie Carle           | Alain-François Meunier    | Tél.: (418) 654-0550    |
| Pierre Côté           | Paul Michaud              | Télex: (418) 654-0566   |
| André Desgagné        | Michel Miller             | Trois-Rivières          |
| Jean-François Drolet  | Jean L. Normand           | 197, rue Bonaventure    |
| Jean Fortier          | Michel Paradis            | C.P. 1179               |
| Chantal Gosselin      | Pierre Petitclerc         | Trois-Rivières (Québec) |
| Denis Jobin           | Christian Racicot         | G9A 5K8                 |
| André Joli-Coeur      | Louis Rivarain            | Tél.: (819) 379-4331    |
| Alphonse Lacasse      | Lucie Rodrigue            | Télex: (819) 379-3624   |
| Gérald Laprise        | Marc St-Pierre            |                         |
| Alain Lareau          | Clément Samson            |                         |
| Jean-François Lavoie  | François-Xavier Simard Jr |                         |
| Marc Leclerc          | Nathalie Vaillant         |                         |
| Pierre Le Gallais     |                           |                         |

## Côte-Nord : on réclame le droit d'expédier les significations par télécopieur

À cause des problèmes de distance plus aigus qu'ailleurs sur la côte-Nord, les avocats de cette région font des pressions afin que les significations par télécopieur aient valeur légale.

Serge Francoeur, bâtonnier de cette section, associé de l'étude Savard Nadeau, qui possède des bureaux à Baie-Comeau et à Québec, affirme que les revendications en ce sens auprès du

ministère de la Justice n'ont rien donné jusqu'ici.

Le Barreau de la Côte-Nord désire se prêter à une expérience-pilote dans le but de cerner les problèmes inévitables qu'une telle innova-

tion risquerait de poser. La garantie de livraison entre bonnes mains et le contrôle de la conformité du document reçu par rapport à l'original soulèvent des objections.

« Pourtant, une signification par télécopieur est encore plus valable, selon moi, que par courrier ordinaire. On pourra toujours prétendre, comme cela s'est vu, qu'une enveloppe était vide », dit M. Francoeur.

Parmi les autres raisons du refus, on invoque le fait que tous les palais de justice ne sont pas encore équipés de télécopieurs. « Je crois comprendre également que l'initiative n'enchantait guère les chambres de huissiers... »

Là-dessus, le bâtonnier précise que les procédures seraient de beaucoup accélérées en autorisant au moins les communications électroniques entre huissiers et avocats. Ceux de la Côte-Nord épargneraient au moins deux jours quand ils doivent recourir à des huissiers montrealais pour transmettre une citation à comparaître à un résident de Montréal.

De toute façon, il croit que l'utilisation du télécopieur à des fins juridiques est inévitable à plus ou moins long terme.

« Le ministère ne pourra pas contenir la technologie pendant des années encore. Notre section a déjà eu l'occasion de participer à un projet-pilote où nos membres pouvaient plaider à distance devant la Cour d'appel par le biais d'une conférence téléphonique. »

Par ailleurs, les quelque 100 avocats de la Côte-Nord exploitent déjà entre eux toutes les possibilités qu'offre le télécopieur. Il ne leur viendrait aucunement à l'idée de contester la validité de leur correspondance sous cette forme.

Un autre pas inoffensif devrait permettre, selon M. Francoeur, d'inscrire une cause au palais de justice par télécopieur.

« À terme, il va falloir amender la loi pour que les documents télécopiés soient légaux, quitte à ce que l'original doive suivre pour attester de l'exactitude du contenu reçu. »

VALLIER  
LAPIERRE

## Saguenay-Lac Saint-Jean : une chambre administrative pour accélérer les requêtes devant la Cour supérieure

À fin d'accélérer l'inscription des causes urgentes en Cour supérieure, une chambre administrative est chargée depuis septembre dernier de les traiter en priorité au Saguenay-Lac Saint-Jean.

Cette initiative est issue des rencontres régulières que tiennent les comités du Barreau du Saguenay-Lac Saint-Jean avec les juges de la région dans le but d'optimiser le fonctionnement de la justice.

Claude Roy, bâtonnier de

la section et membre du bureau Roy Gauthier Boulanger Lafontaine, de Jonquières, précise que les comités de la Cour du Québec et de la Cour supérieure se réunissent trois à quatre fois l'an. « Dès qu'il y a des problèmes, on peut en discuter. »

Le problème devant la Cour supérieure provenait du fait que les requêtes de tout acabit étaient entendues jusqu'à maintenant à tour de rôle sans tenir compte de leur urgence. Désormais, les injonctions, requêtes en évoca-

tion et requêtes en droit municipal sont jugées à leur mérite plus rapidement.

À l'instar de ce qui semble la règle en province, à l'exception du Palais de Justice de Saint-Jérôme, les délais pour être entendu devant les tribunaux du Saguenay-Lac Saint-Jean sont fort raisonnables. « On ne connaît pas cela des causes en délibéré pendant plusieurs années. C'est très rapide. À la Cour du Québec, on manque même de causes », lance en boutade M. Roy.

Sur un autre plan, la section du Saguenay-Lac Saint-Jean a été mobilisée l'an dernier par l'ouverture d'un nouveau palais de justice situé à Dolbeau. Ce dernier vient s'ajouter à ceux de Chicoutimi, de Jonquières, de La Malbaie, de Roberval et d'Alma.

L'état du Palais de Justice de Roberval a aussi retenu l'attention. « C'est un vieux palais de justice. Bien qu'il ait été rénové en 1985, il n'a encore aucune climatisation. »

### MACKENZIE GERVAIS

AVOCATS

**Baux commerciaux**  
**Droit du travail**  
**Financement institutionnel**  
**Litige commercial**  
**PME**

Place Mercantile #1300  
770 Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
Téléphone : 514/842-9831

membre de

Borden • DuMoulin • Howard • Gervais

VANCOUVER CALGARY TORONTO MONTREAL

Une association de cabinets d'avocats canadiens

LE GROUPE DROIT DES AFFAIRES

LE GROUPE DROIT CIVIL ET COMMERCIAL

LE GROUPE DROIT DES ASSURANCES

LE GROUPE DROIT DE LA FAILLITE  
ET DE L'INSOLVABILITÉ

LE GROUPE MUNICIPAL  
EXPROPRIATION • ENVIRONNEMENT

LE GROUPE DROIT DU TRAVAIL

LE GROUPE DROIT DE LA FAMILLE

## Bélanger Sauvé

AVOCATS

800, Square Victoria, Tour de la Place-Victoria, C.P. 221,  
Bureau 2800, Montréal (Québec) H4Z 1E6  
Téléphone : (514) 878-3081 • Télécopieur : (514) 878-3053

# Le Barreau de Québec s'attaque à l'efficacité de l'appareil judiciaire

Des mini-sommets sur tous les aspects de la justice se déroulent ce mois-ci à Québec en vue d'en améliorer l'administration.

Les principaux avocats de la région en matière de droit criminel, civil et de la jeunesse ont été conviés par le Barreau de Québec pour réfléchir aux moyens de rendre le processus judiciaire plus efficace.

Bien que les délais de comparution soient raisonnables dans la capitale, selon le bâtonnier de Québec, Pierre Daignault, certains problèmes y sont aussi aigus qu'ailleurs. En fait, le Barreau se penche sur cette question à la demande du juge en chef de la Cour du Québec.

Après s'être réunis par spécialité, les avocats délègue-

ront leurs représentants auprès du juge en chef adjoint concerné pour l'informer de leurs suggestions.

Ce processus a déjà été suivi dans le cas de l'appel du rôle en matière familiale. Une consultation publique a été menée par le Barreau en vue de soumettre au juge en chef des recommandations.

« Ce service ne souffre pas de délais exorbitants. Par

contre, on y retrouve un problème d'engorgement très ennuyeux. Les gens sont convoqués pour une date et doivent attendre parfois toute la journée pour se faire dire de revenir le lendemain. »

D'autres initiatives dans le même sens ont été prises au cours de la dernière année.

Par exemple, un service de garde garantit aux mineurs

aux prises avec la justice de pouvoir compter sur la présence d'un avocat sur-le-champ. La même formule, accessible 24 heures par jour, a aussi été offerte aux personnes inculpées en vertu du Code criminel.

La tâche de bâtonnier à Québec est loin d'être de tout repos. Cette section du barreau, qui compte 2 500 membres, est le troisième ou quatrième regroupement local d'avocats dans la francophonie.

Cette situation s'explique par une particularité du Barreau français, dont les seuls membres sont des plaideurs ou, depuis peu, des conseillers juridiques en cabinet privé. Avec une population dix fois supérieure, la France compte à peu près le même nombre d'avocats que le Québec.

En plus de s'occuper de sa section, M. Daignault doit assumer des responsabilités très importantes au niveau du Barreau du Québec. Il siège d'office au comité administratif et préside trois

des quatre comités spécialisés dont il est membre.

L'ampleur de la tâche nécessite d'y consacrer trois à quatre jours par semaine. Les maigres revenus qui y sont rattachés expliquent pourquoi personne n'accepte plus d'un mandat d'un an.

Associé du bureau de Québec Levasseur Fréchette, M. Daignault explique que la fonction de bâtonnier est intéressante à cause de l'expérience qu'elle procure. « Cela se place très bien dans un curriculum vitae. À cause des cas auxquels on est confronté, à propos des juges, des confrères, etc., on exerce notre jugement très intensément. »

Les ex-bâtonniers sont considérés, notamment, comme d'excellents candidats pour accéder à la magistrature. À 41 ans, M. Daignault se dit peu intéressé par cette possibilité; il est plutôt préoccupé pour le moment de refaire ses finances.

VALLIER  
LAPIERRE

## Les avocats et notaires de Sherbrooke veulent collaborer

Le Barreau de Saint-François, chapeautant l'Estrie, projette d'instaurer une collaboration suivie avec la section locale de la Chambre des notaires du Québec.

Le bâtonnier, en poste jusqu'à la fin d'avril, Jean-Marie Fortin, indique que les deux organismes régionaux sont déjà d'accord pour travailler ensemble; mais ils at-

tendent que leurs corporations respectives règlent leurs différends avant d'aller plus loin.

Deux autres projets seront pris en charge par le successeur de M. Fortin, associé du bureau Fortin Labonté, de Sherbrooke.

Une journée juridique devrait réunir au début de mai les avocats de l'Estrie autour des préoccupations actuelles

du Barreau: formation permanente, limitations à l'entrée de la profession, inspection professionnelle, etc.

Par ailleurs, la section de Saint-François entend faciliter à ses membres l'accès aux services informatiques de la bibliothèque de la faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke. Le Barreau local songe à contribuer financièrement pour aider

l'institution à acquérir des banques de données juridiques internationales.

M. Fortin estime avoir atteint son propre objectif qui était d'augmenter la participation des avocats aux activités de leur corporation professionnelle. Les réunions et sessions d'information régulières attirent maintenant environ 75 des 340 membres de la section.

### HUDON, GENDRON, HARRIS, THOMAS

Avocats

- Immobilier
- Opérations financières et bancaires
- Environnement
- Propriété intellectuelle et transfert de technologie
- Litige
- Affaires corporatives et commerciales
- Assurance
- Faillite et insolvabilité

Avelino de Andrade  
Pierre Audet  
Marie-José Beaudry  
Stéphane Bergevin  
Neil L. Bindman  
Nathalie Bonneau  
Marie Castonguay  
Martin Castonguay  
Jean-Marc Clément  
Lyne Codère  
Isabelle Courville

Louis Demers  
Michèle Denis  
Daniel Desjardins  
Alain Doré  
Claude Gendron  
Marcel Gerbeau  
Robert Hackett  
Joan D. Hazen  
Josiane Houde  
Jean-François Hudon

Paule Juneau  
François-T. Lachaine  
Marié-Claude Lalande  
Francine LeBlanc  
Josée Lefebvre  
Abel Mac Van  
Daniel J. Martin  
Johanne Masson  
Arlene Naveran  
Nicole Nobert

Valérie Normand  
Denis Paquin  
Serge Pichette  
Louise Prévost  
Louis Sabourin  
Arthur C. Schweitzer  
Lise Szmigielski  
Constantine Troulis  
René Vallerand  
Anne-Marie Williams  
Cameron Young

Avocats conseils

Rupert C.T. Harris, c.r.

W. Desmond Thomas, c.r.

630, boulevard René-Lévesque Ouest • 27<sup>e</sup> étage • Montréal • Québec • Canada • H3B 1S6  
Téléphone: (514) 871-1398 • Télécopie: (514) 871-9987 • Téléc: 055-61368 GDT MTL

*Au service de la PME  
et de la grande entreprise  
depuis 1822 :*

### BLAKELY, GASCON

AVOCATS

• MEMBRE DU LEGAL NETWORK INTERNATIONAL •

BUREAU 1200, PLACE DU CANADA  
MONTRÉAL, CANADA H3B 2P9

TÉLÉPHONE: (514) 866-3512  
TÉLÉCOPIEUR (514) 866-0038

# Les Éditions Yvon Blais lanceront bientôt un

Les Éditions Yvon Blais lanceront le 5 mars le premier numéro de *La Presse juridique*, nouveau tabloïd visant les avocats comme premiers lecteurs cibles. L'éditeur espère publier jusqu'à 40 numéros annuellement.

On relatara dans ce journal les causes importantes entendues devant les tribunaux

québécois et, occasionnellement, devant d'autres instances. L'attention sera portée sur les décisions faisant jurisprudence.

« Il n'y a rien actuellement dans ce créneau au Québec et une étude de marché que le Groupe Everest a effectuée pour notre compte nous a confirmé qu'il y avait de la place pour une telle publica-

tion », explique Yvon Blais, président des Éditions Yvon Blais.

Déjà, un numéro 0 a été produit pour susciter l'intérêt des annonceurs. Des journalistes pigistes y ont été assignés. On retrouve dans ce groupe bon nombre de collaborateurs d'une publication que vient d'abandonner le **Barreau du Québec**.

Les premiers numéros seront tirés à 25 000 exemplaires, mais l'éditeur rajustera le tir ultérieurement pour tenir compte de la demande. C'est principalement par le biais d'abonnements que *La Presse juridique* entend constituer sa clientèle. On devrait pouvoir retrouver le périodique en kiosque dans le secteur du Palais de justi-

ce de Montréal où sont concentrés bon nombre des avocats pratiquants.

## Rouvrir ses librairies

Ce nouveau projet de l'éditeur, installé rue Saint-Pierre dans le Vieux-Montréal, survient quelques mois à peine après la rupture de son partenariat avec **Butterworths**, filiale de **Reed**, grand éditeur international.

« En 1989, j'avais cédé un certain pourcentage de mes parts dans l'entreprise en échange d'argent comptant et de l'utilisation de son réseau mondial de distribution pour diffuser des publications originales en langue anglaise.

« Précédemment, nous nous étions cantonnés dans l'édition française. L'incursion dans ce nouveau marché n'a pas été un succès : ce n'était pas notre spécialité. L'accueil du Canada anglais, entre autres, n'a pas été bon. J'ai racheté les parts de **Butterworths** au cours de l'an dernier. »

Néanmoins, les deux entreprises continuent d'entretenir des liens commerciaux par le

biais d'ententes de distribution réciproques. **Butterworths**, maison d'édition juridique fondée en 1818, est la plus importante société du genre au monde.

Les Éditions Yvon Blais ont tout de même profité de cette association pour améliorer leur organisation d'entreprise. Des employés de la compagnie britannique ont été prêtés au partenaire québécois pour l'aider dans ce sens.

« Aucun de nos 25 employés permanents n'avait déjà travaillé en édition avant d'entrer chez nous ! »

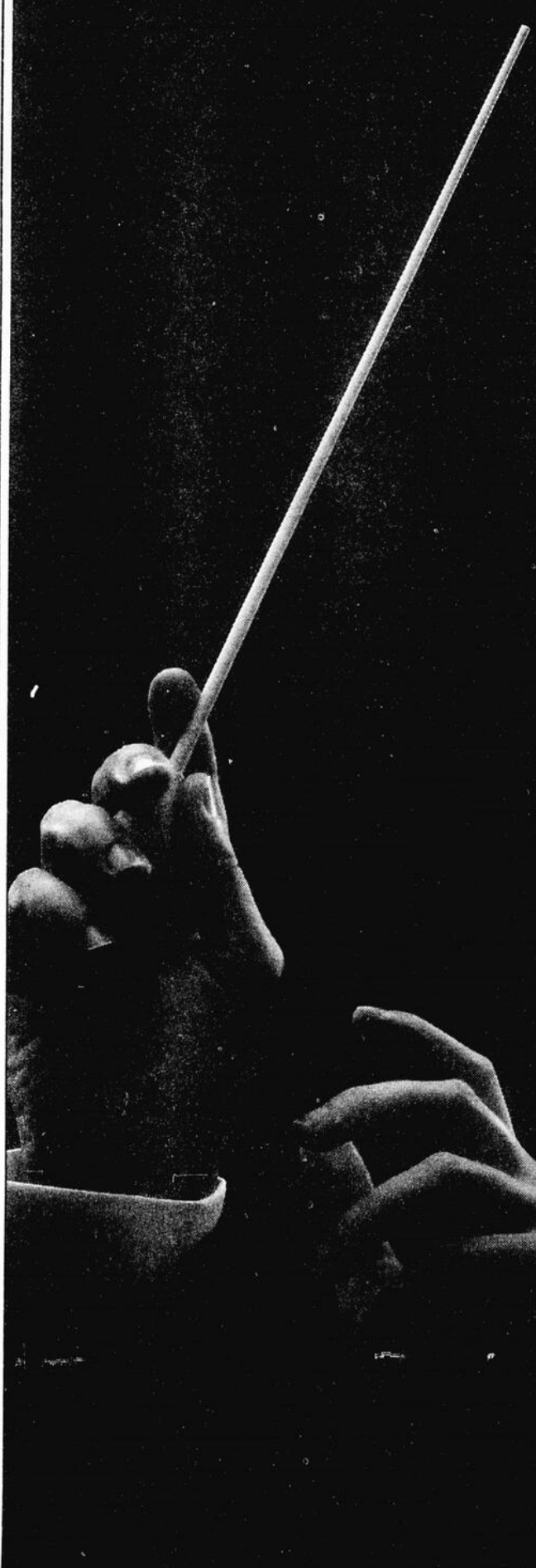
## Marché européen

M. Blais entend donc maintenant se concentrer sur la publication d'ouvrages juridiques de langue française.

Une éventuelle expansion pourrait donc passer par les marchés francophones de l'Europe. L'éditeur y songe, mais ne semble pas encore avoir arrêté définitivement ses plans.

Il en est autrement quand il aborde l'éventuel retour de son entreprise dans le secteur

De main de maître...



## L'alliage tradition ~ innovation®

Ogilvy Renault vous offre l'alliage unique d'une approche innovatrice des divers domaines de pratique et de l'excellence traditionnelle de ses services juridiques.

Chez Ogilvy Renault, les solutions juridiques les plus nouvelles naissent de l'interrelation constante entre des avocats de toutes disciplines, collaborant au service des clients dans un esprit de totale harmonie.

- Droit corporatif et droit commercial
- Droit des valeurs mobilières
- Litige et arbitrage
- Droit du travail et de l'emploi
- Affaires bancaires
- Insolvabilité et faillite
- Droit fiscal
- Propriété intellectuelle
- Droit aérien et spatial
- Droit maritime
- Droit des assurances
- Droit immobilier
- Droit du commerce international
- Droit de l'environnement
- Droit de la concurrence
- Droit des transports
- Droit des régimes de retraite et des avantages sociaux
- Droit de la construction et de la responsabilité du fabricant

OGILVY  
RENAULT

AVOCATS

Montréal Ottawa Québec

Osler Renault Ladner Swabey Ogilvy Renault  
Londres Paris Hong Kong New York Montréal Ottawa

© Ogilvy Renault, 1993

## La Semaine judiciaire a pris les devants

Avant même d'être publiée, *La Presse juridique* a déjà de la concurrence. Un groupe d'investisseurs a lancé *La Semaine judiciaire* au début de décembre.

Ce journal, également de format tabloïd, s'adresse toutefois à un lectorat plus large. Il recense les jugements en matières commerciale et civile « qui méritent d'être signalés ». **Jean Baltayan**, rédacteur en chef, ajoute que sa publication fait aussi écho aux jugements des comités de discipline des corporations professionnelles.

Après cinq numéros, publiés à deux semaines d'intervalle, la direction du journal cherche à donner un caractère plus populaire à la mise en page, sans tomber évidemment dans les excès du sensationnalisme.

« Une enquête, que nous avons menée rapidement, nous révèle que les avocats ne constituent qu'une proportion de 40 % de notre clientèle. Curieusement, nous avons de la difficulté à percer à Montréal alors que nos ventes se portent beaucoup mieux en région et à Québec. »

Les premiers numéros ont

été tirés à 28 000 exemplaires et ne sont vendus qu'en kiosque, au prix de 1,95 \$ l'unité. M. Baltayan — il a été rédacteur en chef du *Journal LES AFFAIRES* de 1968 à 1979 — ne pouvait dire combien d'exemplaires de ces numéros avaient été vendus. Chaque édition contenait 28 pages.

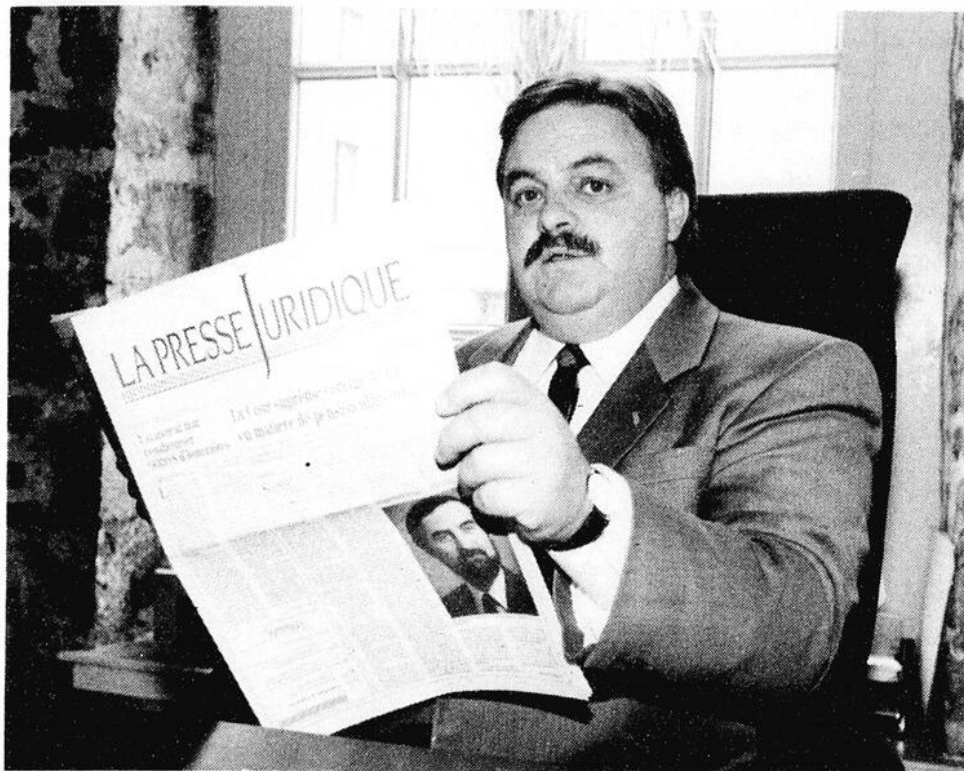
Ce mois-ci, *La Semaine judiciaire* commencera à paraître toutes les semaines, comme son nom, d'ailleurs, le laisse supposer.

M. Baltayan ne voit pas du tout arriver *La Presse juridique* d'un mauvais oeil.

« Si sa venue peut nous aider à habituer les gens à ce genre d'informations, eh bien ! c'est tant mieux. » Les deux groupes qui sont à l'origine de ces publications ont, selon toute vraisemblance, développé leur projet simultanément, sans savoir ce que tramait l'autre.

L'éditeur de *La Semaine judiciaire* est l'avocat **Pierre-Louis Trudeau**. Bon nombre d'avocats figurent parmi les investisseurs de cette publication, mais M. Baltayan n'a pas voulu nous dévoiler leur identité.

# nouveau tabloïd : *La Presse juridique*



Yvon Blais tient le numéro 0 de *La Presse juridique*, nouvelle publication spécialisée qui sera lancée en mars prochain.

de la librairie. En 1985, il se donnait une vitrine publique à Montréal et une autre à Québec, mais l'initiative avorta deux ans plus tard. La librairie de Québec ferma ses portes et celle de Montréal fut vendue à **Wilson & Lafleur**, propriété de **Quebecor** (Mtl, QBR, B, 18,38 \$).

Cependant, une clause de non-concurrence incluse dans les modalités de vente vient d'expirer... et M. Blais semble avoir maintenu un intérêt : « La librairie est un moyen supplémentaire d'augmenter notre clientèle. »

Le manque d'expérience dans ce secteur lui avait fait commettre des erreurs lors de sa première tentative, erreurs qu'il croit pouvoir éviter dans un deuxième essai.

## Revenus en forte hausse

Par ailleurs, la santé financière des Éditions Yvon Blais est aujourd'hui meilleure que jamais, selon l'entrepreneur.

Après quelques années de stagnation, le chiffre d'affaires de l'entreprise devrait faire un bond d'au moins 20 % à la fin de l'exercice financier en cours, le 31 mars prochain. Les revenus pourraient ainsi approcher, voire dépasser les 3 M\$.

M. Blais n'était encore qu'un étudiant au Barreau du Québec lorsqu'il fonda, en 1978, la maison d'édition qui porte son nom. Il avait négocié avec l'Ordre la publication des 27 volumes de son cours de formation professionnelle.

Aujourd'hui, l'éditeur a un catalogue de plus de 200 ti-

tres, publie au moins un produit par semaine, sans compter les mises à jour de certaines brochures. Quelque 25 000 pages originales sont éditées chaque année.

La collaboration avec le Barreau se poursuit toujours. Elle consiste notamment en l'édition d'une dizaine de volumes annuellement pour les besoins du service de for-

mation permanente du Barreau.

Les reproductions de législation et du code civil et des textes sur la « doctrine juridique québécoise » constituent les contenus principaux des ouvrages du catalogue des Éditions Yvon Blais. Elles viennent aussi de paraphraser une entente avec le Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, de l'**Université McGill**, pour la publication d'ici l'an 2000 de 25 bouquins, tous des traités sur le nouveau code civil québécois.

Photo : Jean-Guy Paradis LES AFFAIRES

« Les avocats font de très bons rédacteurs pour traiter d'une matière qui se veut une science précise : tous les mots veulent signifier quelque chose. Il est évident que des fois, ce langage d'avocat est un peu terne », de dire l'éditeur de 45 ans qui n'aura finalement guère pratiqué son métier d'avocat.

## À Cowansville et à Montréal

L'entreprise contrôle son produit de A à Z, à l'exception de l'impression qui est confiée à des sous-traitants.

La production est réalisée à Montréal alors que l'administration et les ventes sont effectuées depuis Cowansville. C'est dans cette municipalité de l'Estrie qu'habite M. Blais et c'est là, dans le sous-sol de sa résidence, qu'il avait dirigé les premiers pas de sa compagnie.

Aujourd'hui, l'éditeur y possède un petit immeuble

de 6 000 pi<sup>2</sup> qui sert aussi à l'entreposage des livres.

À Montréal, où il s'est installé en 1979, les besoins supplémentaires en espaces l'ont amené à empiéter sur l'édifice contigu en 1991. Il y dispose actuellement de 7 500 pi<sup>2</sup>.

**RAYMOND PRINCE**



DE GRANDPRÉ, GODIN



*de Grandpré, Godin, une équipe apte à assurer le conseil, la croissance et le support de l'entreprise.*

### Droit des affaires

- INCORPORATION
- RÉDACTION ET INTERPRÉTATION DE CONTRATS
- CONSEILS - FUSION ET ACQUISITION
- FINANCEMENT - FISCALITÉ
- REDRESSEMENT D'ENTREPRISES ET INSOLVABILITÉ
- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - ARBITRAGE
- LITIGES COMMERCIAUX

### Litige civil et assurance

- LITIGE - PROCÈS DE LONGUE DURÉE
- ASSURANCE DE BIENS ET DE PERSONNES
- RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
- CAUTIONNEMENT - DROIT DE LA FAMILLE

### Droit immobilier

- GARANTIES HYPOTHÉCAIRES
- CONSTRUCTION - EXPROPRIATION
- FISCALITÉ MUNICIPALE

### Droit du travail

- NÉGOCIATION DE CONVENTIONS COLLECTIVES
- ARBITRAGE DE GRIEFS
- SANTÉ-SÉCURITÉ (C.S.S.T.) - CONGÉDIEMENTS

DE GRANDPRÉ, GODIN  
1000, rue de la Gauchetière Ouest  
Bureau 2900  
Montréal, Québec H3B 4W5  
Téléphone : (514) 878-4311  
Télécopieur : (514) 878-4333

AVOCATS

## BYERS CASGRAIN

AVOCATS

- DROIT CORPORATIF ET COMMERCIAL •
- LITIGE •
- DROIT DU TRAVAIL •
- FISCALITÉ •
- SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS •
- VALEURS MOBILIÈRES •
- IMMOBILIER •
- ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET RESSOURCES •
- AFFAIRES AUTOCHTONES •

1, PLACE VILLE-MARIE • BUREAU 3900 • MONTRÉAL (QUÉBEC)  
CANADA H3B 4M7 • TÉLÉPHONE (514) 878-8800 • TÉLÉCOPIEUR (514) 866-2241  
TÉLÉX 05-24195 • CÂBLE «MAGEE»

Membre de  
**McMILLAN BULL CASGRAIN**

MONTRÉAL TORONTO VANCOUVER MISSISSAUGA HONG KONG TAIPEI

# VOUS N'EN TROUVEZ PAS L'ISSUE ?



## NE VOUS PERDEZ PAS EN CONJECTURES

Notre équipe d'experts saura répondre à vos besoins en portant une attention particulière à vos problèmes spécifiques et en mettant ses compétences à votre service dans les principaux domaines du droit.

## POULIOT MERCURE

### AVOCATS

La Tour CIBC, 31<sup>e</sup> étage  
1155, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3B 3S6  
Télécopieur : (514) 875-4308 Téléphone : (514) 875-5210

**CASSELS POULIOT DOUGLAS NORIEGA**  
TORONTO MONTRÉAL VANCOUVER MEXICO

MEMBRE DU RÉSEAU INTERNATIONAL INTERJURIST / Genève-Luxembourg